



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT MORAL

Vendredi 10 Septembre 2010
Saulieu (21)



Ont présidé aux destinées du Conseil régional
depuis la création de l'Ordre

ANCIENS PRÉSIDENTS		
†	André ROBINET	1945 à 1948
†	André BICHOT	1949
†	André ROBINET	1950 à 1951
†	Paul MOLLIER	1952 à 1954
†	Marcel MÉGARD	1955 à 1957
†	Pierre FAIVRE	1958 à 1960
†	André ROBINET	1961 à 1963
†	René CHANOINAT	1964 à 1966
†	Pierre COLLIN	1967 à 1969
†	Robert RENARD	1970 à 1972
†	Alain MARY	1973 à 1975
†	Arthur PIQUET	1976 à 1978
	Michel FUTIN	1979 à 1981
	Louis de VOGÜÉ	1982 à 1984
†	Michel CALAME	1985 à 1987
	Jean-Claude SALVANO	1988 à 1990
	Daniel DUBOIS	1991 à 1993
	Alain CHANDIOUX	1994 à 1996
	Jean-Pascal FICHÈRE	1997 à 2000
	Thierry LOROT	2001 à 2004
	Philippe BOSSERDET	2005 à 2008



LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ

LE BUREAU		
Président	Rémy SEGUIN	
Vice-Présidents	Laurent FOURNIER Jean-Luc MARTINET	Guy MENOILLARD Annick PUSSET
Trésorier	André VENTALON	

LE COMITÉ DE COORDINATION		
Président	Rémy SEGUIN	
Les membres du Bureau	Laurent FOURNIER Jean-Luc MARTINET Guy MENOILLARD	Annick PUSSET André VENTALON
Les responsables de pôles d'activités	Hugues BIEN	Laurent PROST

LES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL		
Odile BARBE	Henri DEMAISON	Claude ORSSAUD
Hugues BIEN	Jean-Morand ERHARD	Jean-Luc PAUPERT
Patricia BLIN	Gérard HENRIOT	Claude PETREMANT
Stéphane BOUCHETARD	Thierry LEMARQUIS	Laurent PROST
Pierre BURNEL	Michèle MAGNAN- BERTHELOT	Didier SCALABRINO
Eric CORRET	Jean-Yves MARTIN	Bernard THIESSON

LE CONTRÔLEUR DU STAGE
Laurent PROST assisté de Odile BARBE, Eric CORRET, Pierre BURNEL



LE CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ

LES CENSEURS

Thierry ANDRE
Julien MASSA

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Madame Gisèle RECOR
Administrateur Général des Finances Publiques

LA CHAMBRE RÉGIONALE DE DISCIPLINE

Madame Claude VIEILLARD - Présidente
Conseiller à la Cour d'Appel de Dijon

LE SIÈGE DU CONSEIL RÉGIONAL

5 PLACE DU ROSOIR
BP 50956
21009 DIJON CEDEX

TEL 03 80 59 65 20
FAX 03 80 53 09 50

SITE INTERNET: www.bfc.experts-comptables.fr
ADRESSE ELECTRONIQUE : contact@bfc.experts-comptables.fr

Secteur Finances

André VENTALON
Trésorier

Secteur Exercice Professionnel

Pôle Régalien – Jean-Luc MARTINET, *Vice-Président et Responsable du Pôle*

Henri DEMAISON Eric CORRET Gérard HENRIOT	Tableau et distinction
Jean-Luc MARTINET Annick PUSSET	Déontologie
Jean-Morand ERHARD Gérard HENRIOT	Exercice illégal
Thierry LEMARQUIS Pierre BURNEL	Contrôle qualité
Jean-Luc MARTINET Annick PUSSET	Article 7 bis
Jean-Luc MARTINET Patricia BLIN Jean-Yves MARTIN Guy MENUILLARD	Agrément des associations de gestion

Pôle Règlement des difficultés - Hugues BIEN, *Responsable du Pôle*

Claude PETREMANT Jean-Morand ERHARD Michèle MAGNAN-BERTHELOT Jean-Yves MARTIN	Assistance et prévention aux confrères
Hugues BIEN Jean-Luc MARTINET Henri DEMAISON Jean-Luc PAUPERT Claude PETREMANT André VENTALON	Conciliation entre clients et confrères
Jean-Luc MARTINET Jean-Yves MARTIN	Conciliation entre confrères
Jean-Morand ERHARD Claude ORSSAUD Jean-Luc PAUPERT Claude PETREMANT	Chambre régionale de discipline
Laurent FOURNIER Annick PUSSET	Service déontologique de communication

Secteur Communication	
Pôle Communication Générale - Laurent FOURNIER, Vice-Président et Responsable du Pôle	
Laurent FOURNIER Annick PUSSET	Plan de communication mandature
Stéphane BOUCHETARD Bernard THIESSON	Gestion des partenaires
Patricia BLIN Guy MENOUIILLARD	Action de communication interne
Rémy SEGUIN (B) Laurent FOURNIER (FC) Guy MENOUIILLARD (FC)	Relation presse et comité de rédaction
Pierre BURNEL Odile BARBE	Académie
Rémy SEGUIN Guy MENOUIILLARD Didier SCALABRINO	Relation OGA et coordination AGC
Pôle Communication Événementielle – Laurent FOURNIER, Vice-Président et Responsable du Pôle	
Henri DEMAISON (FC) André VENTALON (B) Jean-Morand ERHARD	Mécénat
Laurent FOURNIER Jean-Yves MARTIN	Rencontre d'experts
Rémy SEGUIN Guy MENOUIILLARD	Congrès annuel
Rémy SEGUIN Thierry LEMARQUIS	Prestation de serment
Laurent FOURNIER Eric CORRET	Événements spéciaux
Bernard THIESSON Stéphane BOUCHETARD Eric CORRET	Espace Forum

Secteur Communication (suite)	
Pôle Communication Transversale – Annick PUSSET, Vice-Présidente et Responsable du Pôle	
Patricia BLIN Eric CORRET Odile BARBE Laurent PROST	Environnement universitaire
Annick PUSSET Guy MENUILLARD	Environnement judiciaire
Guy MENUILLARD (FC) Annick PUSSET (B) Eric CORRET (B) Gérard HENRIOT (FC) Jean-Yves MARTIN (B)	Environnement institutionnel
Eric CORRET (21) Gérard HENRIOT (25) Laurent FOURNIER (39) Patricia BLIN (58) Henri DEMAISON (70) Annick PUSSET (71) Jean-Luc PAUPERT (89) Jean-Morand ERHARD (90)	Coordination départementale

Secteur Formation et Outils	
Pôle Formation Initiale – Laurent PROST, Contrôleur Principal du Stage et Responsable du Pôle	
Laurent PROST Jean-Yves MARTIN	Formation professionnelle débutants et stagiaires
Laurent PROST Eric CORRET (1 ^{ère} année) Odile BARBE (2 ^{ème} année) Pierre BURNEL (3 ^{ème} année)	Contrôle du stage
Guy MENUILLARD (FC) Annick PUSSET (B)	VAE

SECTEURS ET PÔLES DU CONSEIL RÉGIONAL (Mandature 2010/2011)

Secteur Formation et Outils (suite)

Pôle Formation et Outils Institutionnels – Guy MENOULLARD, Vice-Président et Responsable du Pôle

Jean-Yves MARTIN (B) Guy MENOULLARD (FC)	Formation des confrères et collaborateurs
Jean-Yves MARTIN Didier SCALABRINO	Formation des tiers
Jean-Luc PAUPERT Laurent FOURNIER	Site internet
Guy MENOULLARD Claude PETREMANT	Jedeclare.com
Guy MENOULLARD Jean-Morand ERHARD	Outils de la profession
Pierre BURNEL Henri DEMAISON Guy MENOULLARD Jean-Luc PAUPERT Didier SCALABRINO	Exper.TIC
Stéphane BOUCHETARD Henri DEMAISON Claude PETREMANT	Cellule veille et prévention économique

Secteur Marchand

Pôle Marché des Experts-Comptables – Guy MENOULLARD, Vice-Président et Responsable du Pôle

Claude ORSSAUD Eric CORRET	Secteur public
Claude ORSSAUD	Domaine agricole
Claude PETREMANT Bernard THIESSON	Domaine associatif



SECTEURS ET PÔLES DU CONSEIL RÉGIONAL (Mandature 2010/2011)

Secteur Marchand (suite)	
Patricia BLIN Stéphane BOUCHETARD Gérard HENRIOT Eric CORRET	Création-reprise d'entreprise
Thierry LEMARQUIS Didier SCALABRINO	Club Conseil Patrimonial
Laurent FOURNIER (B) Gérard HENRIOT (FC)	Comité Social
Laurent FOURNIER Claude ORSSAUD	Club Export
Patricia BLIN Guy MENOULLARD	Club Fiscal
Patricia BLIN Didier SCALABRINO	Développement durable
Pierre BURNEL Thierry LEMARQUIS	Relations internationales

RAPPORT

DU PRÉSIDENT



Rémy SEGUIN

Madame le Commissaire du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mes chères Consœurs,
Mes chers Confrères,

Conformément à nos textes statutaires, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport moral de notre Conseil régional.

Il m'est agréable de vous accueillir aujourd'hui dans une ville qui m'est chère pour notre 65^{ème} Congrès régional.

Je remercie tout d'abord notre Commissaire du Gouvernement, Madame Gisèle RECOR, Administrateur Général des Finances Publiques de la Côte d'Or, de sa présence parmi nous aujourd'hui, mais également pour son implication soutenue à nos côtés lors des divers travaux et actions entrepris par notre Conseil régional. Je remercie également Monsieur le Directeur, Pierre VERGUIN, qui participe aussi à de nombreuses sessions du Conseil régional. Je tiens à saluer la qualité des relations entretenues avec ces hauts représentants de notre tutelle et me félicite du climat de franchise et de transparence qui préside à nos échanges.

Je suis heureux que nous ayons parmi nous aujourd'hui, d'éminents représentants du Conseil Supérieur, à savoir son Président, Joseph ZORNIOTTI, son Vice-Président en charge de la Communication, Pierre GRAFMEYER, et son nouveau Secrétaire Général, Hervé BOULLANGER. Cette forte représentativité du Conseil Supérieur nous honore.

J'ai également grand plaisir à accueillir, lors de notre Congrès régional, les Présidents de Conseils régionaux extérieurs ainsi que les Présidents d'honneur, les Présidents honoraires et les membres honoraires de notre Conseil régional.

Avant de poursuivre dans l'exposé de ce rapport, je souhaite qu'ensemble solennellement, nous honorions la mémoire de nos confrères décédés depuis la dernière Assemblée Générale :

- **Jacques AVANZI**, expert-comptable honoraire à Besançon (25),
- **Patrick COLLOMB**, expert-comptable à Dijon (21),
- **Serge DUPASQUIER**, expert-comptable, membre du Conseil régional de 2004 à 2008 et réélu en 2008 pour un deuxième mandat se terminant fin 2011,
- **André FORESTIER**, expert-comptable retraité à Besançon (25),
- **Marcel FROMAGEOT**, expert-comptable honoraire à Dijon (21),
- **Pierre HUMBERT**, expert-comptable honoraire à Damparis (39),
- **Pierre MASSEY**, expert-comptable honoraire à Autun (71),
- **Marcel PRIQUELER**, expert-comptable retraité à Sevenans (90).

J'associe à cet hommage les parents, enfants et amis de tous ceux qui ont perdu un être cher. Je vous propose de vous lever et d'observer quelques instants de silence en signe de respect et de recueillement.

Je préside notre Conseil régional depuis près de deux ans. C'est un honneur et une tâche passionnante.

Avec les élus de votre Conseil régional et l'équipe de permanents à votre service, nous veillons à faire preuve d'une réelle efficacité au service de notre profession.

D'une part, nous menons des missions Régaliennes, notamment le suivi du Tableau, la Conciliation, le Contrôle de Qualité, la Lutte contre l'Exercice Illégal, la Gestion du Stage et la Déontologie. Celles-ci sont exercées avec dévouement dans un objectif de qualité, tant à destination des confrères que des clients des cabinets.

Notre Ordre professionnel doit être le garant de ce label de qualité. Ainsi, notre certification ISO 9001 obtenu en 2004, et qui vient une nouvelle fois d'être renouvelée, en Juillet 2010, donne également de la lisibilité à cet engagement.

D'autre part, l'Ordre régional initie diverses actions pour la promotion de la profession et au service des experts-comptables qui la composent : Assistance et Prévention, Communication, Formation continue, Partenariats, Relations avec l'Environnement Universitaire, Institutionnel, Judiciaire, Outils, Actions sur les différents marchés (entreprises, associations, agricole, secteur public...) et dans les départements...

Je tiens à rappeler l'organisation de notre Conseil régional. Il s'articule autour d'un Bureau, d'un Comité de Coordination et de 5 secteurs d'activité :

- le Secteur « Exercice professionnel » recouvre les pôles « Régalien » et « Règlement des Difficultés », sous la responsabilité respective de Jean-Luc MARTINET et Hugues BIEN,
- le Secteur « Communication » se décompose en 3 pôles : « Communication générale » et « Communication événementielle », sous la responsabilité de Laurent FOURNIER et « Communication transversale » sous la responsabilité d'Annick PUSSET,
- le Secteur « Formation et Outils » est composé de 2 pôles : « Formation initiale », piloté par Laurent PROST, et « Formation et Outils Institutionnels » sous la responsabilité de Guy MENOUIILLARD,
- le Secteur « Finances », sous la responsabilité du Trésorier, André VENTALON,
- le Secteur « Marchand », sous la responsabilité de Guy MENOUIILLARD. Ce dernier a pris la responsabilité de ce secteur suite à la brutale disparition de notre confrère et ami Serge DUPASQUIER. Le départ prématuré de Serge en août 2009 nous a tous marqué. Il était dévoué à sa profession avec de multiples mandats. Il est clair que son absence laisse un grand vide.

Nous travaillons au sein de chacun des secteurs dans la continuité du plan de mandature que je vous avais présenté l'an dernier, à savoir :

- travailler pour promouvoir la profession, la valoriser auprès des divers acteurs économiques et auprès des jeunes,
- veiller à la qualité de l'exercice professionnel des cabinets sous 3 axes : contrôle qualité ; application stricte de la déontologie, règlement et facilitation des conflits,
- agir pour le développement des cabinets, quelle que soit leur taille. Permettre à chacun de bien appréhender les enjeux qui se présentent afin de les transformer en opportunités. Proposer des axes de formation dynamique pour prendre une nouvelle dimension,
- rendre la profession attractive auprès des jeunes avec une réforme de l'organisation du contrôle du stage et auprès de la population des experts-comptables et comptables d'entreprises,
- un Ordre régional soucieux de l'intérêt général c'est-à-dire intensifier et professionnaliser l'orientation « service clients » du Conseil régional au profit des confrères et stagiaires de la région.

Nous poursuivons nos actions afin de développer le rayonnement de notre profession, tant en Bourgogne qu'en Franche-Comté, en mettant en avant son utilité et ses compétences, tout en veillant au respect de notre périmètre d'activité.

Notre marque régionale, « Les Experts », fait son chemin.

Beaucoup d'actions très concrètes ont été mises en œuvre par votre Conseil régional au cours des 12 derniers mois, depuis notre dernière Assemblée Générale. Les pages suivantes de ce rapport moral reprennent toutes ces actions afin que vous en ayez une meilleure connaissance.

L'équipe qui m'entoure fait preuve d'une grande implication. Elus et permanents s'emploient à servir au mieux les intérêts de la profession. Ils font preuve de persévérance et d'un grand altruisme pour mener à bien des actions parfois peu visibles ou peu gratifiantes.

Ainsi, je veux remercier, en votre nom à tous, tous les confrères, élus et non-élus, qui nous accompagnent bénévolement au service de la profession.

Je m'adresse aussi à nos jeunes consœurs et confrères afin de les inciter à participer activement à la vie de nos Institutions. Cette profession est la vôtre. Elle deviendra ce que vous en ferez. Je vous invite donc à œuvrer pour elle, à vous impliquer dans l'Institution, les syndicats et à travailler dans les Clubs et Commissions de votre Conseil régional.

Enfin, il m'importe de vous faire partager une dernière conviction. L'exercice de la profession répond à des exigences de qualité et à des règles déontologiques. Nous devons rester très attachés à celles-ci, tout en nous ouvrant sur l'avenir, les évolutions de notre environnement, les innovations technologiques voire les formes nouvelles d'organisation, les réformes récentes de nos textes sont porteuses d'évolutions significatives dans notre exercice professionnel. Très prochainement vous aurez à vous adapter à de nouvelles Normes, Ainsi, vous pourrez continuer à vous appuyer sur votre Ordre régional qui se donne pour mission de vous accompagner, chères consœurs, chers confrères, dans les mutations nécessaires à la pérennité de tous les cabinets.

Très fraternellement

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Seguin', written in a cursive style.

Rémy SEGUIN
Président

SECTEUR

EXERCICE PROFESSIONNEL

Pôle Régalien

Jean-Luc MARTINET



Ce secteur regroupe les missions réglementaires dévolues au Conseil régional par l'Ordonnance du 19 septembre 1945 :

- la gestion du Tableau,
- le suivi du respect des règles déontologiques,
- le règlement des litiges,
- la lutte contre l'exercice illégal,
- le contrôle qualité.

En cas de difficultés, de besoin d'assistance confraternelle, n'hésitez pas à contacter le secrétariat général du Conseil régional.

Tableau et Distinction

Délégué	Henri DEMAISON
Assisté de	Gérard HENRIOT et Eric CORRET

Depuis notre dernière Assemblée Générale, la Commission du Tableau s'est réunie les 14 septembre, 30 novembre 2009, 3 mars, 3 mai et 23 juin 2010. Ces réunions permettent l'étude préalable des demandes relatives au Tableau (inscription, radiation, transfert, mise en congé...), qui sont ensuite transmises pour décision lors des sessions du Conseil régional. Ainsi la Commission du Tableau se réunit normalement une quinzaine de jours avant la date de session du Conseil régional et procède à une étude fouillée des dossiers.

Les prochaines dates de réunion sont disponibles sur le site de l'Ordre régional : www.bfc.experts-comptables.fr.

Nous vous rappelons :

- que toute demande relative au tableau doit être adressée au Conseil régional au plus tard quinze jours avant la date de session,
- que toute demande d'inscription en qualité d'expert-comptable indépendant fait l'objet d'une enquête d'installation,
- que, pour une radiation, il est essentiel d'en faire la demande avant le 31 décembre de l'année en cours afin d'éviter que le membre de l'Ordre soit pris en compte dans l'effectif servant de base de calcul pour la redevance versée au Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, ce qui entraîne obligatoirement l'appel de la cotisation régionale,
- que toute modification intervenant dans la vie professionnelle d'un membre de l'Ordre, personne physique ou morale, doit impérativement être signalée au Conseil régional, accompagnée de toute pièce justificative : nouvelles coordonnées d'adresse, modification du siège social, changement d'actionariat, présentation de clientèle, changement de section (expert-comptable salarié à expert-comptable indépendant)...

■ HONORARIAT

Cette distinction, qui ne peut être décernée qu'aux membres de l'Ordre inscrits au Tableau durant au moins trente ans, doit être sollicitée par le professionnel lui-même auprès du Conseil régional qui statuera en fonction des mérites et services rendus par l'intéressé à la profession ou à l'Institution.

Au cours de l'année, le titre d'expert-comptable honoraire a été conféré par le Conseil régional à **Jean-Louis SOEUR**, membre élu du Conseil régional de 2000 à 2008.

■ MOUVEMENTS DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CATEGORIES	Au 16.04.09	INSCRIPTIONS	RADIATIONS	ECART	Au 20.05.10
Experts-Comptables	612	25	33	- 8	604
Personnes morales	585	32	12	+ 10	595
AGC*	74	0	1	- 1	73
Stagiaires	163	59	64	- 5	158
Salariés des AGC Art. 83ter	40	1	2	- 1	39
TOTAL GENERAL	1 474	117	122	- 5	1 469

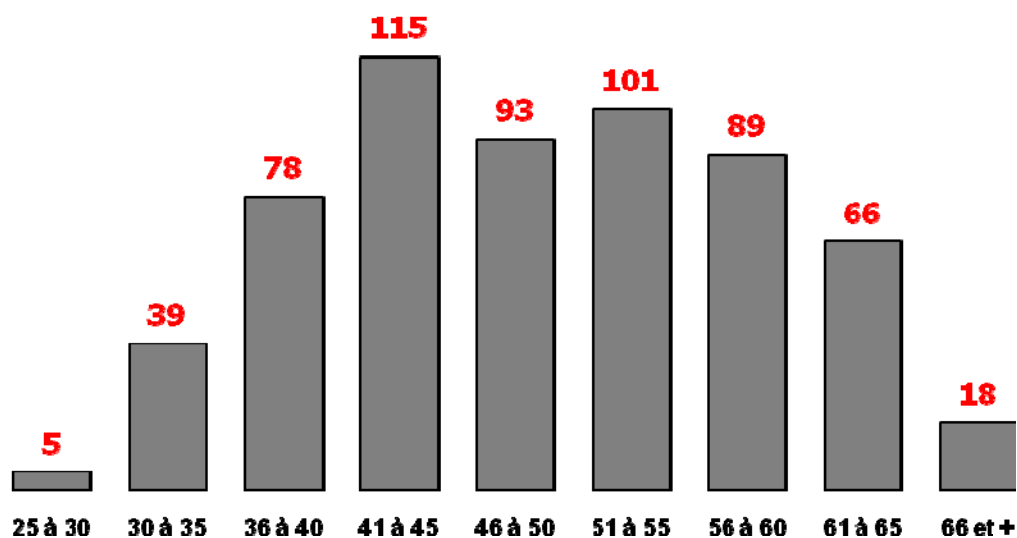
* Association de Gestion et de Comptabilité

■ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU 20 MAI 2010

DÉPARTEMENTS	EXPERTS-COMPTABLES			SALARIES DES AGC ART. 83ter	STAGIAIRES	SOCIÉTÉS	AGC	TOTAL
	Indépendants	Salariés	Totaux					
BOURGOGNE								
21/Côte d'Or	126	24	150	2	59	144	7	362
58/Nièvre	27	6	33	5	6	37	8	89
71/Saône & Loire	117	16	133	7	22	125	18	305
89/Yonne	49	6	55	10	15	59	12	151
Sous-total	319	52	371	24	102	365	45	907
FRANCHE-COMTÉ								
25/Doubs	108	24	132	5	27	113	14	291
39/Jura	36	5	41	6	10	45	8	110
70/Haute-Saône	25	5	30	3	10	42	4	89
90/Territoire Belfort	25	5	30	1	9	30	2	72
Sous-total	194	39	233	15	56	230	28	562
TOTAUX	513	91	604	39	158	595	73	1 469

■ RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES EXPERTS-COMPTABLES (hors salariés des AGC art. 83ter)

Effectif total au 20 mai 2010 : 604



■ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE



Article 7bis

Délégué	Jean-Luc MARTINET
Assisté de	Annick PUSSET

La Commission régionale d'inscription au Tableau de l'Ordre dans le cadre de la procédure de l'article 7bis de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, constituée auprès de la Direction des Services Fiscaux, a pour but d'autoriser certaines personnes, non titulaires du diplôme d'expertise comptable mais remplissant des conditions précises d'expérience professionnelle.

L'Ordre est représenté depuis le 11 décembre 2008 au sein de la Commission régionale par Annick PUSSET pour la Bourgogne et Jean-Luc MARTINET pour la Franche-Comté.

La Commission ne s'est pas réunie dans l'exercice.

Annick PUSSET a participé à une réunion à Bercy qui avait pour but de présenter le nouveau dossier des candidats à l'Article 7bis.

Elle rappelle qu'avec la Commission Article 7bis, contrairement à la VAE, la personne devient directement expert-comptable sans avoir de diplôme.

Les demandes sont déposées auprès de la Direction des Services Fiscaux qui doit les arbitrer dans le cadre d'une commission ad hoc.

L'Article 7bis touche les personnes qui n'ont pas eu la capacité ou l'engagement de passer le diplôme à un certain moment mais qui peuvent néanmoins être des collaborateurs de grande compétence et dont il serait dommage de passer à côté.

L'objectif est d'élargir et d'ouvrir la profession aux responsables financiers des entreprises, qui représentent 4 000 candidats potentiels par an.

Agrément des Associations et des Centres de Gestion

Délégués	Jean-Luc MARTINET et Patricia BLIN
Assistés de	Guy MENOULLARD et Jean-Yves MARTIN

La Commission régionale d'agrément et d'habilitation des centres de gestion, constituée auprès de la Direction des Services Fiscaux, a pour objet de statuer sur les demandes et renouvellements présentées par des Associations et Centres de gestion.

En Bourgogne, une réunion s'est tenue le 15 octobre 2010 pour examiner un dossier en vue du renouvellement d'agrément :

- Centre de Gestion Agréé Bourgogne Allier à Mâcon (71).

L'Ordre est représenté au sein des deux Commissions régionales :

- pour la Bourgogne : par Patricia BLIN (titulaire) et Jean-Yves MARTIN (suppléant),
- pour la Franche-Comté : par Jean-Luc MARTINET (titulaire) et Guy MENOULLARD (suppléant).

Délégué	Jean-Luc MARTINET
Assisté de	Annick PUSSET

■ COMMISSION DE CONCILIATION

Cette commission se réunit tout au long de l'année et mobilise beaucoup d'énergie de la part des membres élus et des permanents du Conseil régional.

C'est pourquoi nous vous demandons d'apporter beaucoup de soin à la lecture ou la relecture périodique de notre Code de Déontologie. Si celui-ci était mieux respecté, nous constaterions certainement une réduction sensible du nombre de dossiers.

Pour vous aider dans cette démarche, nous vous rappelons qu'il existe, sur le site internet du Conseil Supérieur, une base déontologique très riche et mise à jour en temps réel. Pour y accéder vous devez vous munir de votre N° d'inscription à l'Ordre (10 premiers chiffres) et des trois premières lettres de votre prénom en majuscule.

SITE INTERNET DU CSO MISSIONS REGALIENNES BASE DEONTOLOGIQUE

Plus de 100 réponses à des questions de déontologie courantes :

[Communication](#) (17)

[Compatibilité / Incompatibilité](#) (35)

[Conciliation](#) (2)

[Conditions d'exercice](#) (19)

[Droit de rétention](#) (3)

[Délai de conservation des archives](#) (1)

[Exercice illégal](#) (1)

[Honoraires](#) (3)

[Non concurrence](#) (1)

[Secret professionnel](#) (12)

[Tableau - Conditions d'inscription](#) (7)

EXEMPLES

1/ Comment l'expert-comptable fixe-t-il le montant de ses honoraires ?

L'article 18 du Code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable dispose que les honoraires sont fixés librement entre l'expert-comptable et son client en fonction de critères, dont certains sont cités à titre d'exemple. Il n'existe de ce fait aucun barème indicatif.

Les honoraires doivent cependant être d'un montant équitable et constituer la juste rémunération du travail fourni comme du temps passé, du service rendu, compte tenu de la qualité, des titres et de la réputation du professionnel. Ils ne peuvent être fixés en fonction des résultats financiers obtenus par le client.

Pour les AGC en revanche, les honoraires ou cotisations sont fixés d'après les règles ou barèmes propres à chaque structure.

2/ Le client n'ayant pas respecté le délai de dénonciation d'une lettre de mission peut-il être contraint de régler les honoraires pour l'année complète ?

Si aucune clause pénale n'a été prévue dans la lettre de mission, tant sur le montant de l'indemnité en cas de non-respect du préavis, que sur le sort des honoraires en cas de rupture de la mission, le client ne peut être contraint de régler les honoraires dus pour une année entière.

Il doit en revanche s'acquitter des honoraires dus pour les travaux déjà effectués.

En l'absence de précision dans la lettre de mission, le client peut rompre cette dernière, sous réserve que la rupture ne soit ni brutale ni abusive.

■ LA PROCEDURE DE CONCILIATION

Le recours à la procédure de conciliation **n'est pas obligatoire pour le client.**

En revanche, **le professionnel comptable a l'obligation** de proposer à son client de recourir à la procédure de conciliation et d'accepter la conciliation qui serait proposée par le client, obligations symbolisées par l'emploi des termes « ...s'efforcent de faire accepter.. » à l'article 19 du Code de Déontologie. S'agissant d'une obligation déontologique, la seule sanction est de nature disciplinaire.

Quelques jugements d'instance ont été rendus en la matière (dont TGI Brest, 8 avril 1999 ; TGI Aquitaine, 29 juin 2009...). Ces juridictions se sont déclarées incompétentes pour traiter du litige, soit une procédure de conciliation ayant déjà été initiée devant le Conseil régional, soit le professionnel comptable n'ayant pas proposé au préalable le recours à la conciliation.

En tout état de cause, il apparaît prudent pour le professionnel comptable de proposer par écrit à son client de recourir à la conciliation ; en l'absence de réponse dans un délai fixé (quinze jours par exemple), une procédure judiciaire pourrait alors être engagée. Le membre de l'Ordre informe parallèlement le Président du Conseil régional de cette procédure.

Dans le cadre de la conciliation, existe-t-il un coût de frais de dossier réclamé aux demandeurs ?

La procédure de conciliation, relevant des missions des Conseils régionaux de l'Ordre, est en principe gratuite.

Il est toutefois possible de demander le paiement de frais de dossier, pouvant être partagés par moitié entre les parties. Ces frais sont destinés à couvrir les dépenses engagées pour l'étude du dossier et de la mise en place de la conciliation (photocopies...).

Le montant de ces frais a été fixé par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à cent euros.

■ DROIT DE RÉTENTION

Ce droit est très encadré et doit faire l'objet d'une **utilisation exceptionnelle.**

Tout ne peut pas faire l'objet d'un droit de rétention. Selon la jurisprudence et l'évolution des usages, il n'est plus possible d'exercer un droit de rétention général sur l'ensemble des documents du client. Il doit y avoir tout d'abord une corrélation entre les documents retenus et la créance réclamée.

L'article 28 du Code de Déontologie dispose que les experts-comptables doivent informer le Président de l'Ordre régional « de tout litige contractuel qui les conduit à envisager de procéder à la rétention des travaux effectués faute de paiement des honoraires par le client ou adhérent ». De fait, il ne peut être exercé de rétention sans information préalable du Président de l'Ordre régional.

■ PRESCRIPTION DE L'ACTION EN RESPONSABILITE

Suite à une question d'un confrère sur la prescription de l'action en responsabilité relative à une lettre de mission, nous avons interrogé l'avocat du Conseil régional de l'Ordre. Voici sa réponse dans le cadre de la modification de la loi.

« Vous n'êtes pas sans ignorer que la loi du 18 juin 2008 est venue perturber l'ensemble des délais de prescription.

Ainsi, avant cette loi, la durée de la prescription des actions en responsabilité civile professionnelle contre un expert-comptable variait de la manière suivante :

- elle était trentenaire si le litige opposait un expert-comptable exerçant à titre individuel et un client non commerçant (ancien article du code civil 2262),
- elle était décennale si le litige opposait un expert-comptable et un commerçant, ou un expert-comptable exerçant dans le cadre d'une société d'expertise comptable à forme commerciale et un client commerçant ou non commerçant (ancien article L110-4 du code de commerce).

Aujourd'hui, un seul délai doit être pris en compte, à savoir celui de 5 années (nouvel article 2224 du Code Civil et nouvelle rédaction de l'article L110-4 du code de commerce).

Cela étant, la réponse à votre question dépend manifestement de la date à laquelle la lettre de mission a été établie.

En effet, des règles spécifiques d'entrée en vigueur de la loi du 18 juin 2008 ont été prévues.

En ce qui concerne les prescriptions extinctives en cours, et dont le délai est raccourci (ce qui est le cas ici), il faut distinguer :

- les prescriptions auxquelles il reste moins de 5 ans à courir se prescriront à la date prévue avant l'entrée en vigueur de la loi,
- les prescriptions auxquelles il reste plus de 5 ans à courir se prescriront à l'issue d'un nouveau délai de 5 ans qui a débuté dès l'entrée en vigueur de la loi.

Je peux cependant éclairer cette consultation en vous donnant un exemple bien précis :

- ainsi, si une action se prescrivait à 30 ans depuis le 1^{er} juin 1980, la prescription est acquise le 1^{er} juin 2010, la date initialement prévue n'étant pas modifiée, car il reste moins de 5 ans à courir,
- en revanche, si une action se prescrivait par 30 ans depuis le 1^{er} janvier 2005, un nouveau délai de 5 ans a d'ores et déjà débuté depuis le 18 juin 2008 (car il reste plus de 5 ans à courir) et sera éteinte le 19 juin 2013 ».

■ CONTRÔLE ARTICLE 31

Le contrôle article 31 relève du pouvoir général donné aux Conseils régionaux de surveiller l'exercice de la profession et de vérifier la bonne application des règles déontologiques par les membres de l'Ordre.

Cette surveillance est tournée vers la recherche de l'assurance du respect de la réglementation professionnelle. Son caractère répressif est la conséquence du non respect, par certains experts-comptables, de la déontologie de la profession.

Depuis la dernière Assemblée Générale, 8 contrôles ont été décidés par le Conseil régional. 2 dossiers sont actuellement en cours d'instruction.

Exercice Illégal

Délégué	Jean-Morand ERHARD
Assisté de	Gérard HENRIOT

Les activités en matière comptable sont réservées aux membres de l'Ordre inscrits à son tableau et toute intervention d'ordre comptable réalisée en violation de la réglementation correspondante peut faire l'objet de poursuites et de sanctions pénales, ceci par application de l'article 20 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, telle que modifiée par les lois du 8 août 1994, du 4 février 1995, et par l'Ordonnance du 25 mars 2004, avec application des peines prévues aux articles 433-17 et 433-25 du Code Pénal.

L'acte comptable ainsi réservé ne se limite pas aux travaux de présentation des comptes annuels, mais débute dès la codification préparatoire à la saisie des opérations de base d'achats, de ventes ou de trésorerie, "*sans distinction selon la nature, l'objet et la finalité des documents comptables dressés*" (Cass. Crim. 25 juin 1985) et "*sans distinction de la nature et de la composition de la clientèle*" (Cass. Crim. 17 mars 1984).

Il convient de rappeler que l'illégal se présente sous différentes formes :

- comptables multi-salariés : ils proposent leurs services pour décharger l'entreprise des tâches comptables mais sans le réel lien de subordination qui existe entre un employeur et son salarié et qui caractérise véritablement le contrat de travail,
- conseils en gestion, en organisation ou d'entreprises : une activité suffisamment large, obscure et sans réglementation qui permet à certains de masquer, sous le terme de conseil et de leur facturation aux libellés fantaisistes, de réelles activités comptables illicites,
- sociétés informatiques : qui élaborent des bordereaux de saisie sur lesquels sont notés les références, libellés, dates, montants et codification des opérations et/ou qui effectuent les régularisations consécutives aux anomalies décelées en vue de procéder à un deuxième tirage informatique et à l'élaboration des déclarations fiscales,
- auto-entrepreneurs : qui n'effectuent pas seulement des opérations de saisie mais également des opérations d'appréciation ou de trésorerie (telles que la codification des factures ou l'analyse des comptes clients, fournisseurs et les comptes de virements internes).

La constitution de la culpabilité du présumé illégal est, en général, longue et difficile à établir ; le principe de la présomption d'innocence doit interdire tout arbitraire dans l'engagement des poursuites et justifier l'impérative réunion d'éléments probants permettant de caractériser l'illégalité supposée.

Le Conseil régional s'y emploie et le déroulement des opérations est en général le suivant :

- le Conseil régional est saisi de l'infraction réelle ou présumée par des plaintes de confrères, la communication de publicités trouvées dans la presse proposant certains travaux, plaintes des clients de « l'illégal », transmission de dossiers par le Parquet, le Commissaire du Gouvernement, le Directeur de l'Urssaf, les mandataires liquidateurs....,

- courrier adressé au présumé illégal pour lui demander des précisions sur son activité réelle et lui rappeler la réglementation ; analyse de sa réponse et éventuellement convocation à un entretien,
- demande d'enquête à Madame le Commissaire du Gouvernement près le Conseil régional. Ces demandes reçoivent, dans tous les cas, des réponses rapides et circonstanciées nous apportant une aide précieuse. Que Madame le Commissaire du Gouvernement en soit ici chaleureusement remerciée,
- et depuis le début de l'année 2010, en cas d'absence de réponse du présumé illégal, ou, plus généralement, de doute sur la réalité de l'activité, demande d'enquête adressée au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence de l'auteur de l'infraction soupçonnée.

Une fois un dossier solide et argumenté constitué, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables est sollicité aux fins de constitution de partie civile, condition indispensable à l'engagement des poursuites.

Depuis le dernier Congrès régional, voici la situation des différents dossiers :

- 2 dossiers ont été clôturés, les éléments recueillis ne permettant pas de révéler l'exercice illégal,
- 1 dossier en cours a donné lieu à la mise en place d'un article 31 diligenté auprès d'un confrère,
- 5 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'enquête auprès du Procureur de la République,
- 4 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'enquête au Commissaire du Gouvernement,
- 11 dossiers sont en cours d'instruction.

La répression de l'exercice illégal nous est dévolue par l'Ordonnance de 1945. Il s'agit par conséquent, pour les Conseils régionaux, d'une mission de service public qui doit être relayée sur le terrain par chaque membre de notre profession. Il en va de l'intérêt et de la sécurité des tiers.

Contrôle Qualité

Délégué	Thierry LEMARQUIS
Assisté de	Pierre BURNEL

La campagne de contrôles 2009 s'est déroulée dans les mêmes conditions que la précédente à savoir sur une période exceptionnellement longue mais sans difficulté particulière.

Aucune observation n'a été formulée à l'issue des deux tiers des contrôles, ce qui prouve une appropriation satisfaisante des dispositions du Code de Déontologie par ces cabinets. Les principales observations émises pour les autres concernent toujours le manque de formalisation de la procédure d'acceptation / maintien des missions, le défaut de contractualisation des missions anciennes et parfois la supervision insuffisamment matérialisée. Le nombre de recommandations ne remettant pas en cause l'appréciation finale du confrère contrôlé traduit le sérieux et la richesse des échanges lors des contrôles mais aussi l'importance du volet pédagogique auquel nous sommes attachés.

La traditionnelle réunion d'actualisation des connaissances du corps de contrôleurs a souligné l'élargissement à venir du champ des contrôles liés au nouveau cadre normatif des missions, à la diffusion des nouvelles normes sur le contrôle interne des cabinets ou le blanchiment, aux entités exerçant sous forme associative et enfin, aux prestations autres que la mission de présentation des comptes annuels.

Lors de cette réunion, il a été rappelé que tous les contrôles doivent être planifiés avant fin décembre pour permettre aux confrères de disposer des conclusions et recommandations avant la haute saison des cabinets ; la mise en place d'une formation spécifique « organiser le cabinet pour se préparer au contrôle qualité » est une nouveauté pour notre Conseil régional. Cette formation dispensée par IRF Bourgogne Franche-Comté offre la possibilité de différer le contrôle à la campagne suivante si le confrère le juge utile.

La charge que représente la réalisation et le suivi du contrôle qualité ne doit pas être sous estimée. L'engagement d'une part des permanents du Conseil régional pour garantir une organisation rigoureuse, d'autre part des contrôleurs qui affichent une indéfectible volonté de garantir un esprit pédagogique et confraternel à cet exercice assure la crédibilité de la Commission.

Les candidatures de confrères partageant ces valeurs et souhaitant rejoindre cette équipe sont toujours les bienvenues ; elles sont de nature à faciliter l'organisation des contrôles sur le plan géographique (croisement des départements) mais aussi leur affectation (homogénéité d'exercice professionnel).

Pôle Règlement des difficultés

Hugues BIEN



Assistance et Prévention aux Confrères

Délégué	Claude PETREMANT
Assisté de	Jean-Morand ERHARD, Jean-Yves MARTIN et Michèle MAGNAN-BERTHELOT

En cas de difficultés ou de besoin d'assistance confraternelle, n'hésitez pas à contacter le secrétariat général du Conseil régional.

Depuis la dernière Assemblée Générale, 3 confrères ont bénéficié de l'aide de cette Commission.

Conciliation entre clients et confrères

Délégués	Hugues BIEN et Jean-Luc MARTINET
Assistés de	Henri DEMAISON, Jean-Luc PAUPERT, Claude PETREMANT et André VENTALON

Nous précisons que le conciliateur n'est ni un juge, ni un arbitre mais plutôt un médiateur dont l'objectif est de faciliter les négociations entre les parties afin de permettre de trouver elles-mêmes une solution à leur différend.

Il n'a donc pas vocation à trancher un litige dont la résolution repose essentiellement sur la commune volonté des parties de rechercher, de bonne foi, une issue amiable à leur désaccord.

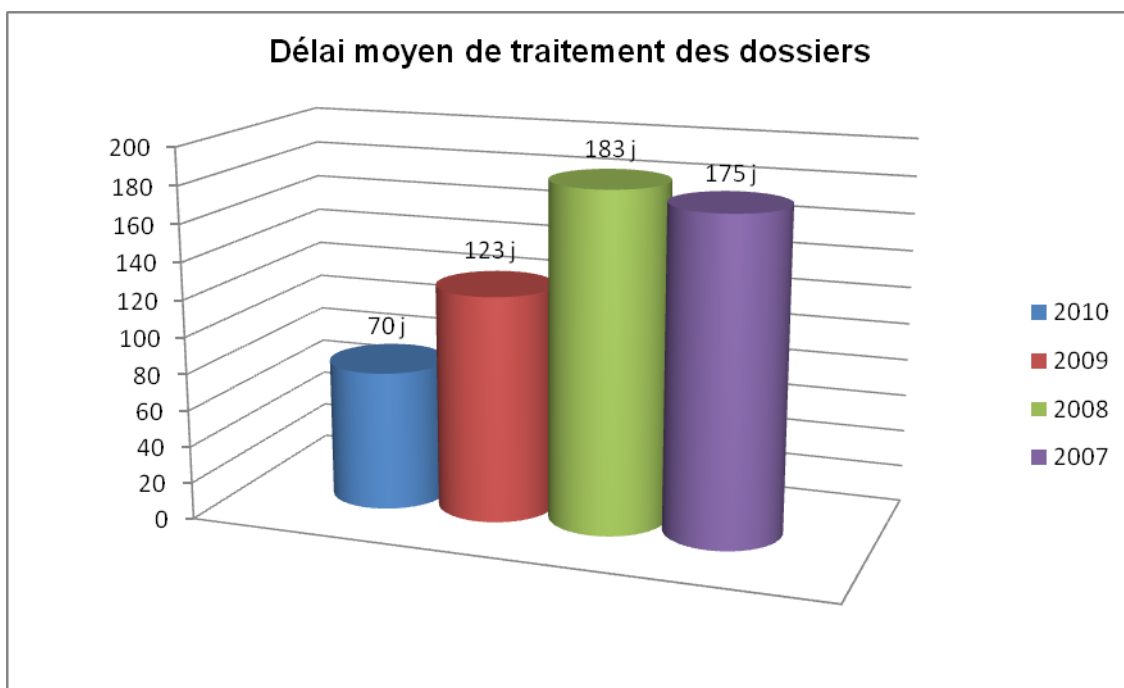
Une médiation ne peut pas intervenir lorsque la responsabilité civile professionnelle d'un confrère est mise en cause, ainsi qu'en cas de recours en justice à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

■ QUELQUES CHIFFRES

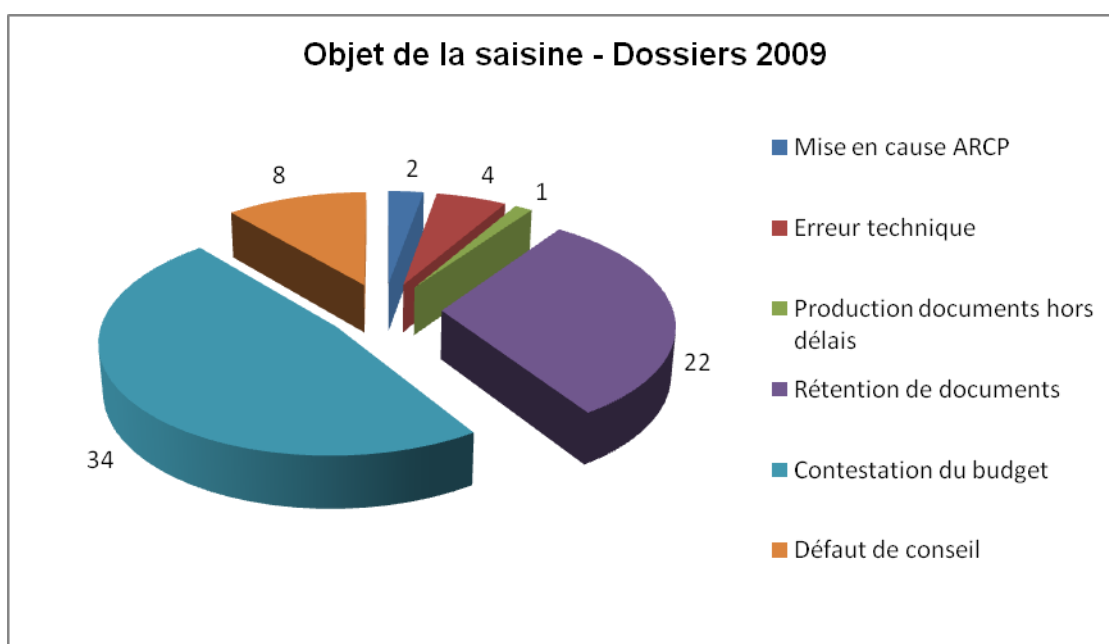
	2010	2009	2008	2007
Dossiers ouverts (année entière)	-	81	106	72
Dossiers ouverts du 01/01 au 30/06/10	36	48	47	40
Dossiers en cours d'instruction	19	5	3	3
Délai moyen de traitement (dossiers clos)	70 j	123 j	183 j	175 j

Nb : les chiffres de 2010 ne sont bien sûr que provisoires.

■ DELAI MOYEN DE TRAITEMENT DES DOSSIERS



■ ACTIVITÉ DE LA COMMISSION



Les 2 principales causes de litiges restent :

- la contestation du budget notamment lorsque la lettre de mission n'a pas été actualisée malgré des hausses importantes au regard de la mission initiale,
- la rétention de documents.

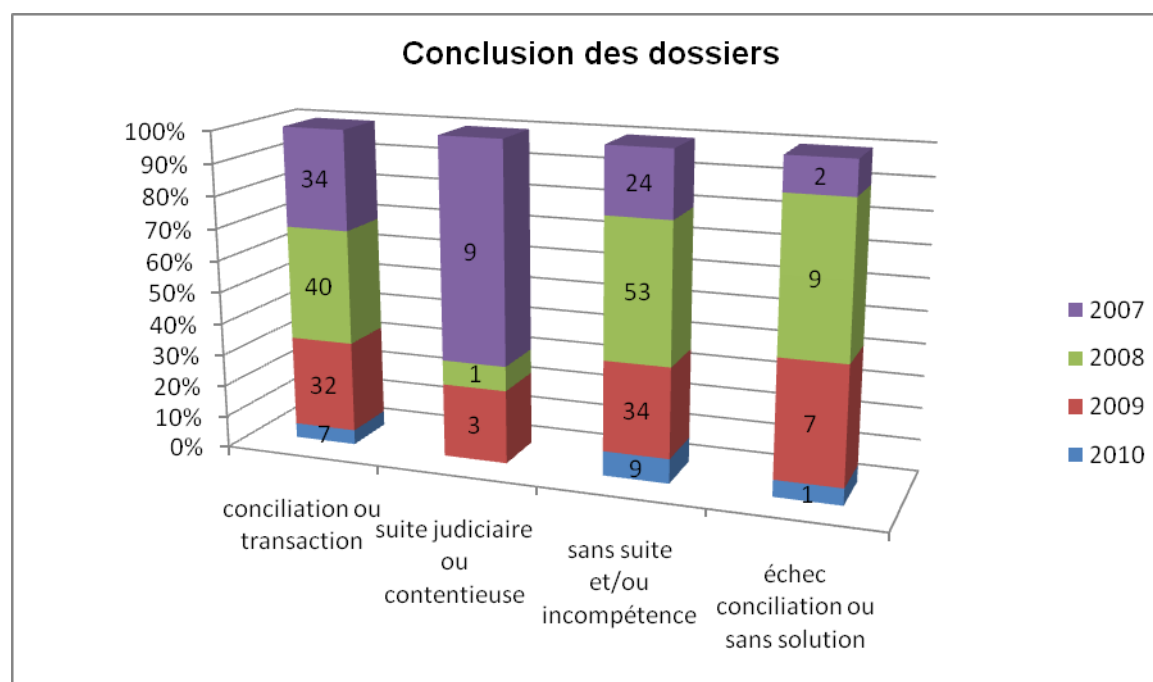
■ NOMBRE DE DOSSIERS CLASSES PAR CAUSES DE SAISINES

Causes	2010	2009	2008	2007
Factures post-rupture	0	0	0	1
Mise en cause ARCP	1	3	4	3
Erreur technique	0	5	4	8
Documents non reçus malgré honoraires réglés	0	1	0	2
Production documents hors délais	0	3	0	1
Travail non effectué	0	3	17	20
Rétention de documents	1	22	28	11
Contestation du budget	10	34	40	19
Défaut de conseil	5	5	10	4
TOTAL	17	76	103	69

■ LES RÉSULTATS

Dénouement des dossiers :

Résultat	2010	2009	2008	2007
conciliation ou transaction	7	32	40	34
suite judiciaire ou contentieuse	0	3	1	9
sans suite et/ou incompétence	9	34	53	24
échec conciliation ou sans solution	1	7	9	2
TOTAL	17	76	103	69



Conciliation entre Confrères

Délégué	Jean-Luc MARTINET
Assisté de	Jean-Yves MARTIN

Depuis le dernier Congrès régional, le Conseil régional a été saisi de 4 demandes d'intervention.

Parmi les principaux motifs de litige, nous relevons bien souvent des manquements aux règles de confraternité : reprise de clientèle notamment suite au départ de collaborateurs, non-respect des articles 23 et 24 du Code de Déontologie.

Nous conseillons fortement à nos consœurs et à nos confrères de solliciter rapidement l'Ordre pour avis lorsque des prémices de litiges sont susceptibles de se faire jour.

L'Ordre intervient également de façon confraternelle au titre de prévention des difficultés lorsque les conditions laissent à supposer l'émergence de litiges.

Chambre Régionale de Discipline

Délégués	Jean-Morand ERHARD et Claude ORSSAUD
Assistés de	Jean-Luc PAUPERT et Claude PETREMANT

Jean-Morand ERHARD et Claude ORSSAUD ont été désignés par le Conseil régional pour être assesseurs titulaires de la Chambre Régionale de Discipline.

Cette Chambre Régionale de Discipline est présidée par Madame Claude VIEILLARD, Conseiller près la Cour d'Appel de Dijon. Elle a succédé depuis la dernière Assemblée Générale à Monsieur Bruno RICHARD, promu à la Cour d'Appel de Bourges.

Les membres suppléants sont : Jean-Luc PAUPERT et Claude PETREMANT.

La Chambre Régionale de Discipline a tenu audience le 28 mai 2010 pour examiner deux affaires, toutes deux sur plaintes du Conseil régional de l'Ordre.

Dans l'un des dossiers, le confrère mis en cause a été sanctionné d'une suspension pour une durée d'un an avec sursis. Dans le second dossier, la Chambre Régionale de Discipline a prononcé la sanction de radiation du Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables comportant l'interdiction d'exercer la profession.

Service déontologique de Communication

Délégués	Laurent FOURNIER Annick PUSSET
----------	-----------------------------------

Cette commission répond aux demandes des confrères qui l'interrogent régulièrement pour avoir un avis sur les possibilités d'entreprendre ou non tel ou tel type d'actions de communication.

Nous rappelons que depuis décembre 2007 et la publication du Code de Déontologie, les experts-comptables ont la possibilité d'avoir recours à des opérations de communication, pour peu qu'elles ne nuisent pas à l'image de la profession et ne soient pas assimilables à de la publicité comparative. Par ailleurs, le démarchage demeure interdit.

SECTEUR FORMATION ET OUTILS

Pôle Formation Initiale

Laurent PROST



Favoriser le développement des cabinets de la région par des actions concrètes et adaptées, accélérer la production des Commissions métiers afin d'offrir des axes de développement aux cabinets, promouvoir les outils « cabinets » élaborés par le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, relayer les travaux de la Commission expert.TIC, emmener tous les cabinets vers la dématérialisation et « jedeclare.com », telles sont les ambitions des membres de chacune des Commissions qui composent le secteur Formation et Outils :

- Pôle Formation initiale (formation professionnelle débutants et stagiaires, contrôle du stage, VAE),
- Pôle Formation et outils institutionnels (Formation des confrères et collaborateurs, formation des tiers, site internet, jedeclare.com, outils de la profession, exper.TIC, cellule veille et prévention économique).

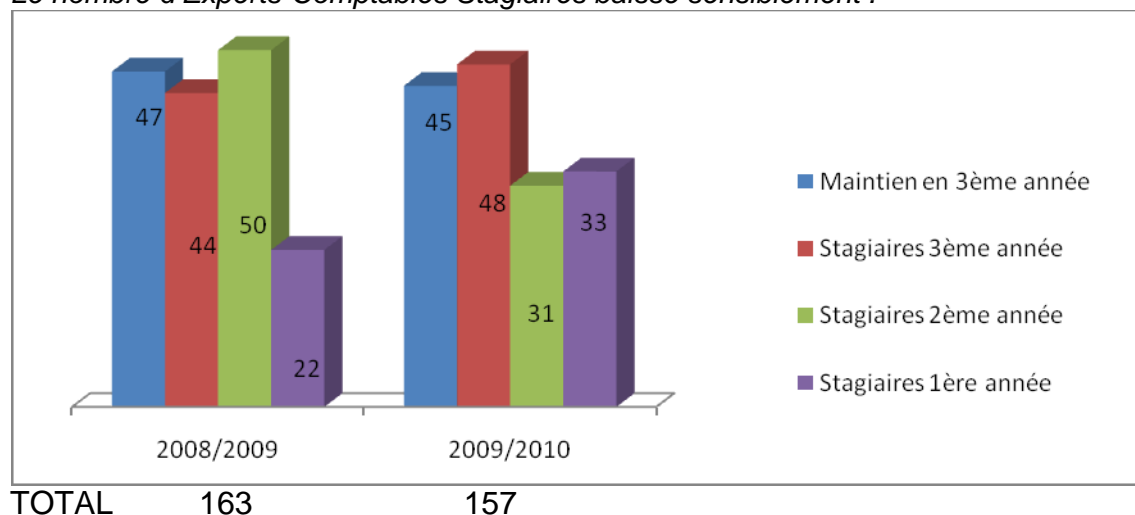
Nous adressons tous nos remerciements aux consœurs et confrères qui se sont engagés et ont donné de leur temps dans ces secteurs.

Contrôle du Stage

Délégué	Laurent PROST
Assisté de	Eric CORRET (1 ^{ère} année), Odile BARBE (2 ^{ème} année) et Pierre BURNEL (3 ^{ème} année)

■ EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES (au 30 juin 2010)

Le nombre d'Experts-Comptables Stagiaires baisse sensiblement :



Sur les 45 stagiaires classés dans la rubrique « Maintien en 3^{ème} année », la plupart viennent de terminer leur stage et vont obtenir leur attestation de fin de stage dans quelques semaines. D'autres se sont engagés, par écrit, à rendre leur projet de notice dans les deux mois qui suivent la fin de leur troisième année de stage. Ils ont d'ailleurs participé au séminaire de préparation à la notice et du plan détaillé en 2010.

■ PLAN D' ACTIONS

IMPORTANT :

- Réforme du diplôme et règlement du stage

Le nouveau décret relatif au diplôme d'expertise comptable (décret n° 2009-1789 du 30 décembre 2009) est paru au Journal officiel du 1^{er} janvier 2010. Ce nouveau décret est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2010.

Les principaux changements introduits par ce décret concernent les modalités d'acquisition du diplôme et les conditions de réalisation du stage professionnel de trois ans : la validation des acquis de l'expérience (VAE), les passerelles avec le commissariat aux comptes, le stage professionnel de 3 ans.

Le règlement du stage d'expertise comptable est en cours de réécriture. Dans la rédaction actuelle, de nombreux points communs sont relevés par rapport à l'ancien règlement.

- Suivi du stage

Nous avons constaté que les stagiaires ne remplissent pas suffisamment correctement leurs obligations. Afin de leur rappeler, le Conseil régional a été contraint à plusieurs reprises d'invalider des mois de stage à certains stagiaires. Cette évolution, outre le fait qu'elle nécessite la mise en œuvre de moyens importants, n'augure rien de positif pour des futurs professionnels qui seront soumis à des obligations de comportement et de délai. C'est la raison pour laquelle, après avoir rappelé à tous leurs obligations (stagiaires, maîtres de stage et contrôleurs), nous avons décidé la mise en place de sanctions.

Afin de maintenir un bon niveau d'information au niveau des stagiaires, nous les réunissons systématiquement après leur inscription à l'Ordre afin de leur donner les indications nécessaires au bon déroulement de leur stage. Les Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Besançon et Dijon sont systématiquement associées à ces réunions.

Le Conseil régional a mis en place un atelier « Stage » dans le cadre du Congrès régional de 2009. Ce sont au total plus de 80 maîtres de stage et stagiaires qui y ont participé.

Le Conseil régional maintient son aide aux sections Bourgogne et Franche-Comté de l'ANECS. Anne-Laure MOISSENET, Présidente ANECS Bourgogne, et Aurélia WOLFF, Présidente ANECS Franche-Comté, ne ménagent pas leurs efforts pour dynamiser les deux sections.

Nous proposons aux stagiaires un séminaire de préparation au diplôme d'expertise comptable concernant le déroulement des épreuves écrites et orales. Cette année, ce sont quatre séminaires qui ont été organisés. Nous remercions ici Martial CHADEFaux et Alain CHANDIOUX pour leur implication.

Le séminaire de préparation à la notice et au plan détaillé, d'une durée de cinq jours, reste incontournable. Il s'est tenu de nouveau en juin 2010 pour la première phase et se tiendra en septembre 2010 pour la seconde à Beaune (21) avec la participation de 19 stagiaires. Martial CHADEFaux et les membres du Contrôle du Stage, ont retravaillé le système.

Désormais, **un compte-rendu des travaux réalisés par le stagiaire durant les 5 jours sera systématiquement adressé aux maîtres de stage et contrôleurs de stage. Ainsi, chaque partie prenante dans le « dispositif » aura l'information requise pour mesurer l'avancement des travaux et l'implication du stagiaire.**

Enfin, nous remercions tous les experts-comptables qui acceptent d'intervenir lors de ces 5 jours même si nous aurions souhaité qu'un plus grand nombre d'entre vous puissent venir échanger avec les stagiaires.

Nos relations avec les Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Besançon et de Dijon sont excellentes. Les co-maîtrises mises en place à ce jour se déroulent normalement. La signature des fiches générales de synthèse, effectuée par les Présidents des Institutions, n'a pas rencontré de difficulté. Pour faciliter les échanges d'informations et avoir une meilleure vision globale, nous avons mis en place de nouveaux états de synthèse par la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes.

Nous vous rappelons que le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ont souhaité sortir de l'organisation en 12 journées de comportement professionnel et 12 journées techniques et d'équilibrer le nombre de journées Audit et Expertise.

La formation des Experts-Comptables stagiaires est composée de 24 journées de formation, déclinées comme suit :

- 9 jours sur l'audit et spécificités du commissariat aux comptes,
- 9 jours sur l'expertise comptable et le conseil,
- 2 jours sur les aspects communs aux deux métiers (déontologie),
- 4 jours dits « libres » en expertise comptable à choisir parmi les formations stagiaires de l'IRF BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

■ JOURNÉES DE FORMATION « LIBRES »

Au total, 13 journées « libres » ont été organisées, regroupant 235 journées formation stagiaires :

THEMES	ANIMATEURS
Gestion des temps : clé de rentabilité du cabinet	François CATTIN
Gérer les situations délicates : 10 moments-clés dans la relation client	Pascal VIAUD
Détecter les risques fiscaux de l'entreprise	François BERILLE
La pratique de la loi de sauvegarde des entreprises : procédures collectives	Marc MORIN
Monter un business plan	Laurent PROST
Fiscalité des dirigeants et de l'entreprise individuelle	Maurice MICHELOT
Commissariat aux apports et commissariat à la fusion	Jean-Jacques JULIAN
L'Expert-Comptable du comité d'entreprise	Gérard LEJEUNE
Les métiers de l'Expert-Comptable en milieu judiciaire et l'expertise judiciaire	Alain CHANDIOUX
Développer le chiffre d'affaires du cabinet : 25 actions de marketing opérationnel	Eric FERDJALLAH
Conseil en management stratégique	Pascale BEGAT
Fiscalité des dirigeants et de l'entreprise individuelle	Maurice MICHELOT
Annexe : les engagements hors bilan	Pascale BEGAT

■ JOURNÉES DE COMPORTEMENT PROFESSIONNEL ET JOURNÉES OBLIGATOIRES NOUVEAU CURSUS

32 journées de comportement professionnel en présentiel ont été mises en place, regroupant 747 jours formations/stagiaires.

Il a été décidé de mettre en place, pour les stagiaires de 1^{ère} et 2^{ème} année, des séminaires de trois jours « Initiation au Commissariat aux Comptes » et « Assistants confirmés » sous forme de séminaires résidentiels afin que les participants apprennent à mieux se connaître.

Cette année, pour les stagiaires de 3^{ème} année, ce sont les séminaires « Management du cabinet » et « Mémoire » qui seront organisés en séminaires résidentiels.

Cela permettra, d'une part, de faire un point sur leurs obligations liées au stage, et, d'autre part, de les inciter à formaliser leur mémoire dans les meilleurs délais. Ces formations qui ne sont pas orientées « technique » mais davantage tournées vers la communication, le management et le comportement, permettront de sensibiliser les stagiaires sur d'autres notions qu'il leur conviendra d'engager pour parfaire leur parcours.

■ LES CONTRÔLEURS ADJOINTS DU STAGE

Odile BARBE	Franck DUHAMEL	Jean-Luc PAUPERT
Pierre-Alain BARTHELEMY	Sandra FAORO	Jean-Pierre PINEAU
Bernard BAZOT	Frédéric FÉLY	Philippe POLONI
Eric BERNARD	Patrice FUTIN	Nicolas RAMEAU
Stéphane BERT	Eric GABORIAUD	Vincent RIVA
Stéphane BOUCHETARD	Marie-Cécile GARNIER	Thierry RIZZA
Philippe BROICHOT	Catherine GENIAUT	Jean-Marie ROBERT
Jean-Michel BUCLET	Bruno GUYON	Pascal ROLET
Pierre BURNEL	Gilles HERMEREL	Chrystel SADOINE
Sylvain CASTELLANI	Jean-François HUBERT	Franck SADOINE
François CATTIN	Jean-François HUOT	Lionel SALEMBIER
Philippe CHAUSSAT	Michel JANSEN	Jean-Paul SALFRANC
Samuel CHAVEY	Florence LAMOTTE-TERRIER	Damien SARRON
Gilles CORDIER	Thierry LEMARQUIS	Emmanuel SEIGNOLE
Eric CORRET	Sylvain LOCHOT	Pierre-Luc SOEUR
Didier CUCHE	Yves MAZO	Jean-Charles TACAIL
Christine DAVI-BALLET	Alexandra MICHAUT-VINCENT	Emmanuel TEYSSIEUX
Roger DELINGETTE	Frédéric MOREAU	Marie-Françoise TROUBAT-BONNIER
Eric DESPRAS	Laurent MOUILLET	Jean-Pierre VURPILLOT
Pascale DUBOURGEOIS	Pierre PAPROCKI	

Nous remercions tous les contrôleurs de stage pour leur engagement efficace auprès de nos stagiaires.

		VAE
Délégués	Annick PUSSET (Bourgogne) Guy MENOUILLARD (Franche-Comté)	

L'acquisition de diplômes par la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) devrait très prochainement se mettre en place dans notre filière pour les diplômes DCG et DSCG.

Ces dispositifs seront donc accessibles pour les collaborateurs aux conditions requises selon un cahier des charges en cours de finalisation au niveau national.

Notre Commission régionale travaille en étroite collaboration avec le Rectorat sur ce projet, notamment pour informer les confrères dès que ce nouveau dispositif sera parfaitement défini et opérationnel.

Pôle Formation et Outils Institutionnels

Guy MENOULLARD



Formation des Confrères et Collaborateurs

Délégués Jean-Yves MARTIN (Bourgogne)
Guy MENOULLARD (Franche-Comté)

■ ÉVOLUTION DES FORMATIONS EXPERTISE COMPTABLE SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

	Nombre de séminaires			Nombre d'inscrits		
	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Experts-Comptables	24	38	52	400	734	845
Collaborateurs	38	30	35	605	597	664
Intra	26	16	24	453	275	483
Stagiaires	41	51	55	852	1355	1197
Total général	129	135	166	2310	2961	3189

Le comité pédagogique et le comité exécutif de l'IRF BOURGOGNE FRANCHE-COMTE se sont réunis en début d'année afin de recenser les souhaits, idées et suggestions de chaque Commission. L'IRF a ensuite bâti son offre de formation correspondant au mieux aux besoins des cabinets.

L'activité de l'IRF continue de progresser régulièrement depuis 2004. Il y a eu, cette année, une progression de + 22 % du nombre de séminaires organisés et de + 15 % du nombre de personnes inscrites.

Nous constatons une hausse importante du nombre de séminaires intra, en particulier dans le domaine de l'expertise comptable. C'est donc une formule qui fonctionne bien et qui devrait intéresser un plus grand nombre d'entre vous.

Il convient de relever une légère baisse du nombre de participants aux séminaires organisés par les Chambres Professionnelles.

Bien entendu nous connaissons une hausse du nombre de jours de séminaires pour l'activité Commissariat aux Comptes du fait des nouvelles obligations de formation.

Diverses actions ont été mises en œuvre par l'IRF Bourgogne Franche-Comté pour permettre l'accès à la formation continue au plus grand nombre de professionnels : élargissement de l'offre, mise en place de séminaires intra, communication plus soutenue, nouveaux séminaires liés à l'activité, inscriptions de dernière minute...

Nous avons également souhaité accompagner les cabinets dans l'élaboration d'un plan de formation formalisé (apport méthodologique, assistance, conseil). Un poste supplémentaire a été créé à cet effet. C'est ainsi que 67 cabinets ont été visités entre le 1er septembre 2009 et le 28 février 2010. Si vous n'avez pas encore été contacté et que vous souhaitez une aide n'hésitez pas à appeler votre IRF au 03.80.59.65.24.

La communication par télécopie pour les séminaires nécessitant des inscriptions de dernière minute est indispensable pour la tenue de certaines formations.

Le site internet de l'Ordre des Experts-Comptables est à jour régulièrement et doit permettre aux professionnels de formaliser leur plan de formation dans le premier semestre de l'année.

En conclusion, l'IRF Bourgogne Franche-Comté met tout en œuvre afin que chacun puisse satisfaire à son obligation de formation.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions notamment à travers les fiches d'appréciation qui vous sont remises lors des séminaires.

Formation des Tiers	
Délégué	Jean-Yves MARTIN
Assisté de	Didier SCALABRINO

Il était inscrit parmi le projet de mandature d'ouvrir les formations de l'IRF à l'extérieur pour profiter du savoir-faire reconnu de notre organisme de formation à contribuer à la promotion de la profession vis-à-vis de l'extérieur.

Former les personnes d'entreprises sur les sujets que nous possédons bien (comptabilité, fiscal, social,...) est ainsi un moyen de montrer les compétences de notre profession.

L'objectif de la Commission est clairement de positionner notre IRF comme une entreprise de formation référente, émanation de l'Ordre régional et des Compagnies Régionales de Commissaires aux Comptes de Besançon et de Dijon.

C'est ainsi que l'IRF Bourgogne Franche-Comté a répondu favorablement aux sollicitations qui lui ont été faites par l'IFORE Bourgogne et l'OPCALIA. Il devrait donc prochainement mettre en place quelques séminaires de formations pour les clients de ces organismes.

Site Internet	
Délégué	Jean-Luc PAUPERT
Assisté de	Laurent FOURNIER

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et vos propositions.

Nous vous rappelons l'adresse de notre site régional: www.bfc.experts-comptables.fr

JEDECLARE.COM

Délégué	Guy MENOUIILLARD
Assisté de	Claude PETREMANT

Le portail JEDECLARE.COM est le portail télédéclaratif de la profession. Il n'a de cesse d'élargir les prestations fournies. Il doit encore évoluer afin que vous puissiez télétransmettre par un canal unique toutes vos déclarations et éventuellement en effectuer le télépaiement.

Nous sommes convaincus qu'il y a des gains de productivité importants à faire avec cet outil.

Mais au-delà de ces points, il y a un enjeu fort pour la profession. A partir de la base des données ainsi collectées, il sera possible d'extraire des éléments économiques qui permettront à notre profession d'être reconnue pour l'information financière et économique qu'elle sera capable de fournir aux différents opérateurs.

Enfin, plus les flux seront nombreux, plus nous pourrons tendre vers la gratuité du service pour les confrères. Il a déjà été possible de transmettre gratuitement cette année les DADSU.

Il est donc nécessaire d'utiliser le maximum des possibilités offertes par le portail. Notamment, il convient de transmettre aux banques les liasses fiscales. Par ailleurs, il est possible de récupérer les relevés bancaires de vos clients auprès de plus en plus d'organismes financiers. Au niveau local, nous avons signé récemment une convention avec la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté.

Notre Conseil continuera donc de promouvoir le portail et de participer aux réunions des Commissions qui en assurent l'évolution.

Outils de la Profession

Délégué	Guy MENOUIILLARD
Assisté de	Jean-Morand ERHARD

De nombreux outils de qualité sont élaborés par le Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables à destination de notre profession. Malheureusement, ils ne sont pas toujours très bien connus et appréciés à leur juste valeur.

Nous continuons la promotion de tous ces outils.

Vous pouvez les retrouver sur le portail du Conseil supérieur dans la rubrique « Les entités et bases documentaires de l'Ordre ».

Exper.TIC

Délégués	Pierre BURNEL, Henri DEMAISON, Guy MENOUEILLARD, Jean-Luc PAUPERT et Didier SCALABRINO
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------

La commission Exper.TIC travaille en lien direct (réunions communes) avec la Commission jedeclare.com.

Elle suit tout particulièrement les dossiers qui concernent la productivité des cabinets, en particulier, ce qui relève des nouvelles technologies. Les télétransmissions font bien sûr partie de son périmètre de réflexion.

Cette commission est composée d'une quinzaine de professionnels des 8 départements de notre ressort ordinal. Toute consœur ou tout confrère qui souhaiterait participer à ces travaux est bien sûr le bienvenu. Pour cela, il vous suffit de prendre contact avec le secrétariat de l'Ordre régional (Monique LOMBARDET au 03.80.59.65.25).

Cellule Veille et Prévention Economique

Délégué	Claude PETREMANT
Assisté de	Stéphane BOUCHETARD et Henri DEMAISON

La profession s'est largement impliquée auprès des entreprises et des différents acteurs économiques dans le cadre de la période difficile que nous traversons depuis plusieurs mois.

Les correspondants départementaux ci-dessous désignés par le Conseil régional participent régulièrement aux réunions initiés par l'Etat et la Banque de France.

Ces correspondants départementaux sont également désignés tiers de confiance dans le cadre de la médiation du crédit :

- Côte d'Or (21)..... Thierry LOROT - Pierre CLEON,
- Doubs (25)..... Philippe BOSSERDET - Claude PETREMANT -
Marc BECQUET,
- Jura (39) Christian DEGRANGE - Laurent FOURNIER,
- Nièvre (58)..... Michel JANSEN - Patricia BLIN,
- Haute Saône (70) Damien ERARD - Henri DEMAISON,
- Saône et Loire (71)..... Serge DEGLETAGNE - Michèle MAGNAN-BERTHELOT,
- Yonne (89)..... Dominique PAQUIS - Bernard THIESSON,
- Territoire de Belfort (90) ... Philippe AUCHET - Gilles GRANDGUILLAUME.

Notre site www.bfc.experts-comptables est régulièrement complété des différentes mesures d'accompagnement susceptibles d'être mises en œuvre au profit des clients : médiation du crédit, financements OSEO, CODEFI...

Deux Rencontres d'Experts sur le thème « La crise, un an plus tard ! Où en est-on ? Efficacité des mesures prises, les nouvelles stratégies d'investissement, à quand la sortie de crise », animé par le journaliste économique et célèbre chroniqueur, Jean-Pierre GAILLARD, ont eu lieu :

- le 23 novembre 2009 à Dijon en présence de : Pierre DU PELOUX, Directeur régional de la Banque de France, Olivier GAVALDA, Directeur Général du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Alain GRENOT, Directeur Difficultés des entreprises à la Banque Populaire de Bourgogne – Franche-Comté, Guy GILLOT, Responsable difficultés des entreprises CGMPE Côte d'Or et Guy MENOUIILLARD, Vice-Président de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne – Franche-Comté,
- le 24 novembre 2009 à Besançon en présence de : Patrick BERNARD, Directeur de la Banque de France, Bertrand CORBEAU, Directeur Général du Crédit Agricole de Franche-Comté, Alain GRENOT, Directeur Difficultés des entreprises à la Banque Populaire de Bourgogne – Franche-Comté, Guy GILLOT, Responsable difficultés des entreprises CGMPE Côte d'Or et Guy MENOUIILLARD, Vice-Président de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne – Franche-Comté.

Ces deux Rencontres d'Experts ont réuni 750 personnes.

Le dispositif présenté lors du Congrès National de Nantes, la « Roue de la relance », a été bien perçu mais trop peu utilisé.

Nous saluons également les efforts entrepris par les confrères pour accompagner leurs clients dans la présentation des comptes 2009 auprès des tiers. Certains ont, de façon fort appropriée, utilisé l'annexe n° 3 prenant en compte les effets de la crise économique et donnant ainsi une information opportune sur les mesures prises par les entreprises face à celle-ci. Pour ceux ou celles qui ne l'auraient pas fait, nous ne pouvons que vous préconiser de présenter une note complémentaire aux comptes pour améliorer la qualité de l'information communiquée aux banquiers et éventuellement aux assureurs crédit.

De même, il est important que notre image ne soit pas ternie auprès des Tribunaux de Commerce par des désengagements excessifs de confrères vis-à-vis des entreprises défaillantes.

En outre, les CIP (Centres d'Information et de Prévention) continuent d'œuvrer dans les départements ou ressort de Tribunaux de Commerce où ils sont constitués. Nous remercions les confrères qui participent aux rendez-vous mensuels.

SECTEUR **COMMUNICATION**

Pôle Communication Générale ***Laurent FOURNIER***



Plan de Communication Mandature

Délégué	Laurent FOURNIER
Assisté de	Annick PUSSET

Nos objectifs perdurent, à savoir ceux de continuer à renforcer la visibilité de notre profession et de mettre en avant sa crédibilité ainsi que la valeur ajoutée qu'elle apporte aux différents acteurs économiques, les entreprises notamment.

Nos actions se déclinent au sein de plusieurs pôles :

- Pôle Communication générale (Plan de communication mandature, gestion des partenaires, action de communication interne, relation presse et comité de rédaction, Académie, relation OGA et coordination AGC),
- Pôle Communication événementielle (Mécénat, Rencontre d'Experts, Congrès annuel, prestation de serment, événements spéciaux, Espace Forum),
- Pôle Communication transversale (Environnement universitaire, environnement judiciaire, environnement institutionnel, coordination départementale).

Nos cibles sont larges : la communication interne tournée vers les confrères, les entreprises, les institutionnels au sens large, les jeunes et les filières d'enseignement, les marchés : agricoles, associatifs...

Nous adressons tous nos remerciements aux consœurs et confrères, élus et non élus, qui se sont engagés et ont donné de leur temps pour agir au service de la promotion de notre profession.

Gestion des Partenaires

Délégué	Stéphane BOUCHETARD
Assisté de	Bernard THIESSON

Depuis 4 ans, l'apport financier du pôle Partenaires a été triplé et pèse désormais près de 20 % du total de nos recettes ordinaires.

Par ces subsides, nos partenaires nous permettent d'améliorer sensiblement la qualité de nos opérations de communication. En contrepartie, il nous revient la mission de les associer, en toute indépendance, à nos diverses manifestations et actions de communication.

Les prestations intellectuelles que peuvent apporter nos partenaires sont également appréciées. C'est ainsi que, selon les thèmes que nous choisissons, il n'est pas rare de les associer à nos actions.

De ce fait, ces relations sont plus étroites, plus dynamiques, plus constructives. Elles s'inscrivent progressivement dans un esprit « Club Partenaires ».

En dehors du Congrès régional, nous réunissons les partenaires de la profession une à deux fois par an. Le plan d'actions de communication 2010 de l'Ordre régional leur a été présenté le mercredi 9 décembre 2009 au cinéma l'Olympia à Dijon.

Nous offrons à chaque partenaire diverses possibilités pour s'inscrire dans notre plan de communication selon des objectifs partagés et dans le cadre des principales opérations suivantes :

- Rencontres d'experts,
- Congrès régional (animation d'ateliers et de stands dans l'espace exposants),
- Prestation de serment,
- La nuit des Experts,
- Le Challenge Voile,
- Site internet,
- Club CRE'ACC rassemblant les actions menées dans le cadre de la création d'entreprise (Concours CRE'ACC, Speed Dating),
- Formules PACK (pack Forum, pack Entreprise, pack Expert, pack Privilège),
- L'Espace FORUM qui se matérialise par la mise en place de réunions d'information sur des thèmes développés par les partenaires de l'Espace FORUM,
- Club agricole,
- Commission Exper.TIC,
- Club gestion de patrimoine,
- Annuaire,
- Pochette communication,
- Catalogue IRF Bourgogne Franche-Comté.

Ces organismes peuvent organiser, avec notre appui matériel, des réunions ponctuelles d'information, soit à leur initiative, soit à notre demande, portant sur des sujets ayant un intérêt commun à nos professions respectives.

Action de Communication Interne

Déléguée	Patricia BLIN
Assistée de	Guy MENOUIILLARD

Cette Commission a pour mission d'établir une communication régulière entre l'Ordre et ses membres, de faciliter la diffusion rapide d'informations utiles aux cabinets et de favoriser la coordination des actions menées dans chaque département.

Force est de constater que la communication directe vers les confrères s'est intensifiée cette année. Sicnewsletter a été créé.

De nombreux messages sont adressés directement aux confrères par le Conseil Supérieur sur l'actualité professionnelle.

Au niveau régional, nous capitalisons sur les relations avec les chambres professionnelles départementales. Des élus du Conseil régional sont plus particulièrement désignés pour faire localement le lien avec leur chambre professionnelle. Une réunion d'échanges avec les Chambres Professionnelles a eu lieu depuis la dernière Assemblée Générale, le 10 septembre 2009.

Nous saluons les initiatives de vos chambres professionnelles au service de la cohésion de notre profession et aussi de sa visibilité locale vis-à-vis des nombreux agents économiques.

L'Ordre régional intervient souvent en soutien de certaines opérations initiées localement par celles-ci.

Vos chambres professionnelles sont une nouvelle fois présentes dans l'espace « exposants » de ce Congrès régional. Nous ne doutons pas que vous aurez plaisir à les visiter.

Les Présidents de vos Chambres Professionnelles départementales :

- Côte d'Or (21)..... Sandra FAORO
- Doubs (25)..... Pierre-Alain BARTHELEMY
- Jura (39) Emmanuel TEYSSIEUX
- Nièvre (58)..... Nicolas RAMEAU
- Haute Saône (70) Jean-François HUOT
- Saône & Loire (71) Gérard BOURDIAU
- Yonne (89)..... Geneviève DURAND
- Territoire de Belfort et Pays de Montbéliard (90)..... René VERITTI

Relation Presse et Comité de Rédaction

Délégués	Rémy SEGUIN (Bourgogne) Laurent FOURNIER (Franche-Comté)
----------	-------------------------------------------------------------

Les relations avec les médias ont continué à se développer.

L'activité de l'Ordre régional fait l'objet de parution régulière en Bourgogne dans Le Journal du Palais (Bourgogne), Le Bien Public (21), Le Journal de Saône et Loire (71), Document 71, Eco plus 21 et l'Yonne Républicaine (89) depuis peu. Ces journaux relaient régulièrement nos manifestations. Nos relations avec ces médias sont très constructives.

En revanche, nous connaissons moins de succès pour le moment avec la presse franco-comtoise.

Nous nous félicitons également d'informations et d'interviews diffusés sur les ondes de France Bleue Bourgogne et également sur Floteurs FM dans la Nièvre.

Nous rappelons que chaque confrère peut adresser à l'Ordre régional des articles qu'il souhaiterait publier sous sa signature. A ce propos, rappelons que les articles que nous cherchons à faire paraître sont orientés vers la vulgarisation de thèmes techniques dans des domaines où les confrères ont une expérience ou une sensibilité.

Académie

Délégué	Pierre BURNEL
Assisté de	Odile BARBE

Cette commission travaille notamment avec Martial CHADEFaux, Professeur à l'Université de Bourgogne et Vice-Président du Jury du DEC sur l'opportunité de relayer les manifestations initiées par l'Académie des Sciences et Techniques Comptables.

Cette institution récente est ouverte aux experts-comptables, membres de fait, mais aussi, et c'est sa particularité, aux professionnels (chefs d'entreprises, DAF, fiscalistes, universitaires...) qui le souhaiteraient, travaillant dans le secteur comptable, fiscal ou financier.

Pour le moment, il s'avère que l'essentiel des opérations initiées par l'Académie se situe malheureusement à Paris et ne permet pas une décentralisation sur notre réunion, considérant en outre l'existence et le succès des Rencontres d'Experts sur notre ressort ordinal.

Relation OGA et Coordination AGC

Délégué	Rémy SEGUIN
Assisté de	Guy MENOUEILLARD et Didier SCALABRINO

Cette commission joue un rôle politique majeur. Les douze derniers mois ont été denses car l'actualité nécessite une veille permanente.

La mise en place du visa fiscal et l'évolution des relations avec les OGA sont le fil conducteur de nos travaux.

Sur ce dossier sensible, votre Conseil régional s'inscrit clairement dans la stratégie définie nationalement. Il nous importe que la profession agisse de façon concertée et unifiée. De fait, votre Conseil n'entend pas prendre d'initiative locale. Cela pourrait nuire à l'unité de la profession sur un sujet aussi important touchant à notre périmètre d'intervention.

Alors que le climat semblait apaisé, permettant un consensus acceptable par toutes les parties, et sur préconisations du Conseil Supérieur, des accords ont été signés localement auprès des organismes suivants :

- convention ARAPL et CRGA signée le 14 décembre 2009,
- convention AGAPLB signée le 14 décembre 2009,
- convention CEGAICO signée le 11 janvier 2010,
- convention CGAI de Chalon-sur-Saône signée le 26 janvier 2010,
- convention CGAI de l'Yonne signée le 10 février 2010,
- convention CGAI de Mâcon signée le 10 février 2010,
- convention CGAI de la Nièvre signée le lundi 22 février 2010,
- convention AGRA-GESTION signée le 10 mars 2010.

Depuis le paysage a évolué, avec un non-respect de l'équité de traitement entre les OGA et les cabinets d'expertise. Les accords signés sont donc caduques et inopérants.

Les discussions au niveau national se poursuivent en vue de nouveaux accords. Le Président du Conseil Supérieur, Joseph ZORGNOTTI, devrait normalement revenir sur ce sujet lors de son intervention du 10 septembre 2010 au Congrès régional.

Pôle Communication Événementielle

Laurent FOURNIER



Mécénat

Délégués	André VENTALON (Bourgogne) Henri DEMAISON (Franche-Comté)
Assistés de	Jean-Morand ERHARD

Le Conseil régional demeure très actif dans ses actions de promotion du mécénat.

Notre Secrétaire Général, Eric LAMBERT-MUYARD, a activement contribué à la rédaction du « Guide du mécénat pour les Experts-Comptables ». Cet ouvrage de référence, salué par le Ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric MITTERRAND, est accessible sur notre site internet www.bfc.experts-comptables.fr. Nous vous invitons à l'utiliser. Il vous sera utile pour répondre à vos clients potentiellement mécènes.

Certains cabinets de la région se sont lancés dans des actions de mécénat. Nous saluons ces initiatives qui confortent la visibilité de l'action de notre profession pour la promotion du mécénat d'entreprise.

L'Ordre régional est désormais très bien identifié comme référent mécénat et est très régulièrement sollicité pour des interventions publiques. C'est ainsi que nous avons participé aux manifestations suivantes :

- table ronde lors de la Nuit du Mécénat organisé par le Conseil Général de la Côte d'Or (120 personnes),
- conférence lors de l'AG de l'ARIA (60 chefs d'entreprise et politiques),
- conférence Arts Vivants 21 (60 personnes),
- conférence Art Danse Bourgogne (120 personnes),
- membre du jury du concours « Jeunes créateurs contemporains » (Conseil Général de la Côte d'Or),
- conférence sur le mécénat organisé au musée Magnin par la CCI de Dijon.

Dans le cadre du Club « Entreprises et mécénat en Bourgogne », dont l'Ordre régional est membre fondateur, nous travaillons à la création du site « Mécénat en Bourgogne » en partenariat avec la DRAC de Bourgogne. Ce site devient référent pour ce qui touche au mécénat tant du côté des mécènes, particuliers, entreprises ou fondations, que des mécénés (banque de projets éligibles). Il traitera du mécénat sous toutes ses formes, qu'il soit financier, de compétences ou en nature, ainsi que dans tous les domaines d'intervention, environnemental, social, culturel...

Les actions de l'Ordre régional sont régulièrement reprises dans les médias, confirmant ainsi que le mécénat est un excellent vecteur de communication.

Rappelons que l'Institution est aujourd'hui bien connue pour son action, mais qu'elle n'intervient pas en tant que mécène, se contentant d'un rôle de référent technique.

En ce sens, nous sommes très fréquemment interrogés, outre les institutionnels, soit par des porteurs de projets, soit par des mécènes potentiels. Toutes ces demandes nous conduisent à vous inciter à bien connaître ce sujet et les avantages fiscaux qui s'y rapportent afin de bien conseiller vos clients. Plusieurs demandes nous sont en effet parvenues suite à des réponses imprécises ou inexistantes de l'expert-comptable.

Rencontres d'Experts

Délégué	Laurent FOURNIER
Assisté de	Jean-Yves MARTIN

■ ACTIONS DE COMMUNICATION

Nos manifestations phares, les « Rencontres d'Experts », remporte toujours un grand succès et le public est de plus en plus nombreux et fidélisé. Depuis le dernier Congrès régional, nous avons organisé les rencontres suivantes :

- le 23 novembre 2009 à Dijon et le 24 novembre 2009 à Besançon – 750 personnes : « *La crise un an plus tard ! Où en est-on ? Efficacité des mesures prises, les nouvelles stratégies d'investissement, à quand la sortie de crise ?* », animé par Pierre DU PELOUX, Directeur régional de la Banque de France, Olivier GAVALDA, Directeur Général du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, Alain GRENOT, Directeur Difficultés des entreprises à la Banque Populaire de Bourgogne – Franche-Comté, Guy GILLOT, Responsable difficultés des entreprises CGMPE Côte d'Or, Guy MENOILLARD, Vice-Président de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne – Franche-Comté, Patrick BERNARD, Directeur de la Banque de France, Bertrand CORBEAU, Directeur Général du Crédit Agricole de Franche-Comté – Débat animé par Jean-Pierre GAILLARD, Journaliste économique spécialiste de la Bourse, Chroniqueur sur LCI,
- le 18 janvier 2010 à Dole – 600 personnes : « *Panorama fiscal 2010* », animé par Olivier SALAMITO,
- le 15 mars 2010 à Auxerre, le 16 mars 2010 à Chalon sur Saône, le 29 mars 2010 à Belfort – 650 participants : « *Associations : tout ce que vous devez savoir pour bien gérer* », animé par Christophe NOIROT, Inspecteur départemental des impôts chef de brigade départementale, Brigitte MARTICHON, Inspectrice départementale DSF 89 et Christian FERNEL ; correspondant association DSF 89, Hélian SIEK, correspondant associations auprès de la Direction départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort, Banque Populaire avec Pierre BAILLARGEAT, Directeur du groupe d'agences d'Auxerre-Avallon, Christine VELON, Directrice du Pôle entreprises de Chalon sur Saône, Jean-Yves COGNARD, Directeur du groupe d'agences de Belfort-Montbéliard, Hervé ELLUL, Expert-Comptable à Lyon, Christophe THIEBAUT, Expert-Comptable à Strasbourg, Frédéric FRANCE, Expert-Comptable à Dijon et Jean-Pascal FICHERE, Expert-Comptable à Dole,

- le 15 juin 2010 à Dijon – 200 participants : « *L'Innovation catalyseur de la croissance : quels instruments pour financer l'un et l'autre* », 1^{ère} table ronde : Le financement de l'innovation animé par Laurent FOURNIER, Vice-Président de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne – Franche-Comté, Corinne PERRET-HONEGGER, Directrice régionale d'OSEO Bourgogne, Olivier RITZ, Directeur du Pôle Economie au Conseil régional de Bourgogne, Jean-Claude ROUSSEAUX, Gérant de la société Page Up, Philippe WINTER, Président de Bourgogne Angels – 2^{ème} table ronde : « Le financement de la croissance » animé par Jean-Yves MARTIN, membre de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne – Franche-Comté, Nicolas BONNET, Responsable des activités bancaires à la Caisse des Dépôts de Bourgogne, Philippe BOUDRIOT, Responsable Ingénierie Financière BDR Invest, Christophe MICHAUD, PDG, société Biens et Navailles, Philippe PORT, Directeur régional adjoint OSEO Bourgogne.

La prochaine Rencontre d'Experts a été programmée le 18 octobre 2010 à Beaune.

Congrès Annuel	
Délégué	Rémy SEGUIN
Assisté de	Guy MENOILLARD

Cette commission travaille afin de faire en sorte que nos Congrès annuels soient appréciés par les participants. A ce titre, nous pensons tout particulièrement aux consœurs et aux confrères congressistes, dans le choix de la programmation des travaux, plénières, ateliers, de la configuration de l'espace exposants, de la qualité des prestations et de la convivialité.

Ce Congrès doit être un lieu d'échanges où l'on a plaisir à se retrouver entre professionnels.

Votre présence en augmentation constante depuis plusieurs années tend à confirmer que votre intérêt va grandissant pour ce type de manifestation. Nous nous en réjouissons.

Nous sommes également attachés à ce que nos partenaires qui participent financièrement à l'organisation, soient satisfaits. Pour ce faire, nous remercions les professionnels qui prennent le temps d'aller à leur rencontre et à nouer ainsi des contacts.

Enfin, le Congrès annuel est en quelque sorte une vitrine de notre profession vis-à-vis de l'extérieur puisque nous invitons les décideurs politiques et économiques à nous rejoindre en fin de journée pour la conférence et pour la soirée de gala lorsqu'il y en a une, telle que cette année à Saulieu. Gageons que le conférencier retenu cette année, Claude ALLEGRE motivera la présence d'un nombreux public et captivera l'auditoire.

Prestation de Serment	
Délégué	Rémy SEGUIN
Assisté de	Thierry LEMARQUIS

L'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne – Franche-Comté et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon ont organisé, pour la première fois, les cérémonies officielles de prestation de serment des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes. Elles se sont déroulées simultanément à la Cour d'Appel de Besançon, le 26 février 2010. C'est un moment fort dans la vie de chaque professionnel.

Le cadre de la Cour d'Appel de Besançon, en présence des chefs de Cour, Monsieur le Premier Président, Michel MALLARD, et Madame la Procureure Générale, Catherine PIGNON, a renforcé la solennité de cet événement si particulier et singulier.

Le serment a été prononcé individuellement par les nouveaux inscrits devant le Président de l'Ordre régional en exercice, Rémy SEGUIN, les membres du Conseil régional et Monsieur Pierre VERGUIN, Directeur Départemental des Services Fiscaux de la Côte d'Or, représentant le Ministère de tutelle.

Le serment est le suivant :

« Je jure d'exercer ma profession avec conscience et probité, de respecter et faire respecter les lois dans mes travaux ».

Nous renouvelerons cette initiative, vraisemblablement en Bourgogne, dès que le nombre de nouveaux inscrits le justifiera.

Evènements Spéciaux	
Délégué	Laurent FOURNIER
Assisté de	Eric CORRET

Cette commission est en veille permanente sur l'innovation en termes d'actions de communication.

Elle répond notamment en cours d'année pour la mise en place et la participation à diverses manifestations conférences, salons professionnels.

Elle exploite avec attention les enquêtes de satisfaction remises lors des principales manifestations initiées par l'Ordre. Ces enquêtes sont intéressantes car elles permettent de recenser les attentes des confrères et les thèmes d'intervention souhaités.

Laurent FOURNIER et Annick PUSSET sont d'ailleurs les élus délégués pour le suivi de la démarche qualité de l'Ordre.

Parmi les événements spéciaux mis en œuvre, il convient de relever :

- le pilotage de la présence interprofessionnelle (avocats, huissiers, experts-comptables) au salon Entreprissimo à Dijon en novembre 2009,
- la Nuit des Experts le 1^{er} avril 2010, qui fut un grand succès avec la présence de 750 étudiants issus des établissements de la filière comptabilité, audit, finances et venant de toute la région ordinaire (Belfort, Montbéliard, Auxerre, Nevers, Dijon, Chalon sur Saône, Besançon...),
- le speed dating création d'entreprise à Chalon sur Saône le 26 mai 2010.

Cette commission intégrera de nouvelles actions à destination des professionnels dans le cadre du plan d'actions 2011.

Délégué	Bernard THIESSON
Assisté de	Stéphane BOUCHETARD et Eric CORRET

Ce dispositif a été fortement redynamisé au cours des derniers mois en relation avec les partenaires membres de l'Espace FORUM.

Les partenaires de l'Espace FORUM sont :

- ADSTRAT,
- ADP MICROMEGAS,
- AG2R LA MONDIALE,
- APICIL,
- BANQUE POPULAIRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- CCIF,
- HAYS,
- IRF BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- RADIANCE,
- SAGE,
- WALL STREET INSTITUTE.

Depuis notre dernière Assemblée Générale, plusieurs réunions de proximité ont été organisées, à savoir :

- 10 janvier 2010 à Dijon – « Comment bien recruter vos clients » - Partenaire : HAYS,
- 21 janvier 2010 à Dijon – « L'intéressement, outil de motivation, de rémunération, de développement du cabinet ? Transformez les obligations sociales de vos clients en opportunités » - Partenaire : ADSTRAT,
- 4 mars 2010 à Dijon et à Besançon – « Vos missions paie sont-elles vraiment rentables ? » - Partenaire : ADP Micromégas,
- 22 juin 2010 à Dole et à Chalon sur Saône – « Allègement Fillon, ZRU, ZRR, BER, ZFU... quelles exonérations préconiser à vos clients ? » Partenaire : ADP Micromégas,
- 22 juin 2010 à Dijon – Réunion avec les Experts-Comptables Stagiaires – Partenaire : CCEF,
- 23 juin 2010 à Dijon – « Quiz en anglais » pour les Experts-Comptables Stagiaires – Partenaire : Wall Street Institute,
- 6 juillet 2010 à Dijon – « Audit et protection sociale » - Partenaire : AG2R La Mondiale,
- 8 juillet 2010 à Dijon – « Scan Bank – Trucs et astuces » - Partenaire : SAGE,
- 12 juillet 2010 à Dijon – « Comment bien recruter – Fidéliser ses collaborateurs » - Partenaire : HAYS.

Les autres réunions programmées sont les suivantes :

- 28 septembre 2010 à Besançon – « Réformes des retraites et stratégie de fin de carrière » - Partenaire : AG2R La Mondiale,
- 21 octobre 2010 à Dijon – « Réformes des retraites et stratégie de fin de carrière » - Partenaire – AG2R La Mondiale,
- 27 octobre 2010 à Vesoul – « Audit et réforme des retraites » – Partenaire : AG2R La Mondiale.

Pôle Communication Transversale

Annick PUSSET



Environnement Universitaire

Délégués	Patricia BLIN et Eric CORRET
Assistés de	Laurent PROST et Odile BARBE

Développer, valoriser et promouvoir nos métiers, tels sont les axes de communication auprès des écoles et des Universités.

Notre campagne d'information et de présentation de la profession se poursuit auprès des différents établissements de la filière comptable (Master CCA, IUT GEA, DCG, DSCG...).

Le corps enseignant est devenu très demandeur de ce type de manifestation. Notre offre sur ce plan s'est nettement structurée au cours des dernières années avec notamment la mise en place de supports de formation adaptés et d'un corps d'animateurs tout spécialement formés pour ce type d'intervention.

De même, nous avons poursuivi nos actions de parrainage des promotions DCG des lycées Saint Bénigne et Le Castel à Dijon. Nous avons ouvert d'autres parrainages : lycée Louis Pergaud à Besançon, lycée du Grand Chênois à Montbéliard, lycée Mathias à Chalon sur Saône. Nous avons remis le prix du meilleur étudiant de la filière Master CCA de Dijon et participé aux soirées de gala organisées en fin d'année universitaire par les étudiants de différentes filières comptables.

Cette année, nous avons également mis en place des simulations d'entretiens de recrutement pour les élèves de DCG3 des lycées Louis Pergaud à Besançon, Le Castel à Dijon et Mathias à Chalon sur Saône. Cette opération sera renouvelée l'an prochain : élèves et experts-comptables ont apprécié cette initiative.

Les étudiants et professeurs sont systématiquement invités à nos « Rencontres d'Experts » et y répondent toujours en grand nombre. Les thèmes abordés leur permettent de parfaire leur formation.

Enfin, nous avons créé un événement qui a eu un important retentissement : la première Nuit des Experts de l'Ordre régional des Experts-Comptables de Bourgogne - Franche-Comté, à Dijon le 1^{er} avril 2010. Cette manifestation a permis de réunir 750 étudiants et professeurs issus des différents établissements de la Région ordinale à savoir le lycée du Grand Chênois de Montbéliard, le lycée Le Castel à Dijon, le lycée Saint-Bénigne de Dijon, l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon, le Master CCA de l'Université de Bourgogne, les lycées Raoul Follereau de Nevers et de Belfort, le lycée Louis Pergaud de Besançon, les IUT GEA de Dijon et de Besançon, le lycée Mathias de Chalon sur Saône, ainsi que les filières DSCG des universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

Cette Nuit des Experts s'est déroulé en deux temps :

- tout d'abord au Conseil de la Région Bourgogne où nous fûmes accueillis par son Président, nouvellement réélu François PATRIAT. Ce fut l'occasion de délivrer des messages aux jeunes avec des interventions de jeunes experts-comptables et de Martial CHADEFaux, Vice Président du Jury national du Diplôme d'expertise comptable, de leur faire découvrir la profession au travers d'un quizz interactif très animé, de féliciter également publiquement les diplômés des dernières promotions du DEC,
- ensuite dans une discothèque, Le Chat Noir, spécialement privatisée pour l'occasion.

Cette soirée a permis de montrer une image plus dynamique et conviviale de la profession. Des vocations se sont peut-être créées au fil de cette soirée en tout point positive.

Les lauréats du quizz par équipe, le lycée du Grand Chênois de Belfort, ont gagné un voyage collectif à Paris organisé courant juin 2010 où ils eurent le privilège d'être reçu au Conseil Supérieur de l'Ordre, rue Cognacq Jay à Paris.

Que les consœurs et confrères qui participent activement à ces rencontres sur le terrain soient ici remerciés de leur engagement qui, il est utile de le rappeler, relève du bénévolat.

Environnement Judiciaire

Déléguée	Annick PUSSET
Assistée de	Guy MENOILLARD

Cette commission suit plus particulièrement les relations avec le monde judiciaire.

Cette année, elle a observé de très près l'évolution des textes relatifs à la mise en place du contreseing d'avocat. Nous remercions les nombreux confrères qui se sont mobilisés en interpellant leurs élus politiques sur ce sujet.

Le Conseil régional est régulièrement invité aux manifestations organisées par les différentes juridictions de la Région.

Les chefs de Cour ont pour la plupart été rencontrés. Le Président de la Chambre Régionale de Discipline est désormais Madame Claude VIEILLARD, magistrate à la Cour d'Appel de Dijon et qui a pris la succession de Monsieur Bruno RICHARD appelé à de nouvelles fonctions à la Cour d'Appel de Bourges.

Nous participons avec une grande régularité aux audiences solennelles organisées par les Cours d'Appel, Tribunaux de Grande Instance et Tribunaux de Commerce. Un nombre important de consœurs et de confrères est juge, Président de Chambre ou bien même Président au sein des Tribunaux de Commerce et des Conseils de Prud'hommes. Ils matérialisent également la présence de la profession dans ces instances.

Nous nous félicitons que la prestation de serment des nouveaux professionnels inscrits au Tableau de l'Ordre ait pu se faire dans le cadre d'une audience solennelle de la cour d'Appel de Besançon en partenariat avec la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon.

Environnement Institutionnel

Délégués	Annick PUSSET (Bourgogne) Guy MENOUIILLARD (Franche-Comté)
Assistés de	Jean-Yves MARTIN et Eric CORRET (Bourgogne) Gérard HENRIOT (Franche-Comté)

■ REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL

L'Ordre régional étant désormais beaucoup mieux identifié est fréquemment sollicité pour diverses manifestations telles que les traditionnelles cérémonies de vœux, les Assemblées Générales, les tables rondes, les conférences et salons.

L'Institution est très présente tout en restant sélective sur l'opportunité politique de participer à telle ou telle manifestation. La valorisation et la promotion de la profession sont les éléments essentiels qui nous guident dans nos choix.

Des conventions dans le domaine de la transmission d'entreprises ont été signées avec les CCI de Besançon et de Dijon ainsi qu'avec la Chambre de Métiers de Franche-Comté.

Nous avons reçu un soutien très appuyé des élus politiques, tous partis confondus, lors de la candidature de notre Conseil régional pour organiser le Congrès national de l'Ordre des Experts-Comptables en 2013 à Dijon.

A noter également l'implication du Conseil régional de Bourgogne et la présence de son Président François PATRIAT dans le cadre de l'organisation de la première Nuit des Experts le 1^{er} avril 2010 à Dijon.

Coordination Départementale

Délégués	Stéphane BOUCHETARD (21), Patricia BLIN (58), Annick PUSSET (71), Jean-Luc PAUPERT (89) Gérard HENRIOT (25), Laurent FOURNIER (39), Henri DEMAISON (70), Jean-Morand ERHARD (90)
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nos élus ont vocation à représenter tous les confrères à qui ils doivent leur légitimité.

Il est donc important de développer le travail de proximité notamment avec les Chambres professionnelles départementales, que nous réunissons au moins une fois par an, sans compter leur mise en valeur lors du Congrès régional.

Nous remercions vivement les Chambres professionnelles pour leur implication et leur dynamisme. L'IRF Bourgogne Franche-Comté est à la disposition des Chambres professionnelles pour la mise en place de séminaires de formation à des conditions très attractives. De même, l'Ordre régional peut leur proposer des réunions d'information en s'appuyant sur les savoir-faire des partenaires de l'Espace FORUM.

Le Conseil régional a donc délégué un élu pour être l'interlocuteur privilégié au sein de chaque département :

- Côte d'Or (21).....Stéphane BOUCHETARD,
- Doubs (25).....Gérard HENRIOT,
- Jura (39)Laurent FOURNIER,
- Nièvre (58).....Patricia BLIN,
- Haute Saône (70)Henri DEMAISON,
- Saône et Loire (71).....Annick PUSSET,
- Yonne (89).....Jean-Luc PAUPERT,
- Territoire de Belfort (90)Jean-Morand ERHARD.

SECTEUR MARCHAND

Pôle Marché des Experts-Comptables

Guy MENOULLARD



Nous tenons à adresser un hommage tout particulier à notre confrère Serge DUPASQUIER décédé en août dernier et qui présidait ce secteur.

Serge avait initié de nombreux projets et actions pour promouvoir l'action des professionnels sur les différents Pôles qui composent ce secteur.

Son absence laisse un grand vide.

Je remercie tout particulièrement mon confrère élu, Eric CORRET, qui fait preuve d'une grande disponibilité et implication pour faire fonctionner ce secteur et représenter activement la profession sur ces marchés.

Secteur Public

Délégué	Claude ORSSAUD
Assisté de	Eric CORRET

Ce secteur est source de mission complémentaire et pas uniquement dans le suivi des comptes de campagne.

Domaine Agricole

Adjoint	Claude ORSSAUD
---------	----------------

Notre ARECA (Association Régionale des Experts-Comptables Agricoles) compte à ce jour, 32 membres.

Son Assemblée Générale a eu lieu à 14h30 le 2 juillet 2009 à Lons Le Saunier en salle plénière lors du Congrès régional de l'Ordre.

Les membres du Bureau se sont de nouveau réunis le 10 mars 2010.

Conformément à ses statuts, il a procédé au remplacement de Serge DUPASQUIER qui présidait cette association. Notre confrère, Claude REGNIER, a été nommé Président de l'ARECA de Bourgogne Franche-Comté avec l'ambition de redynamiser cette association. L'ARECA a vocation à mettre en avant le savoir-faire et l'utilité de la présence des experts-comptables auprès des entreprises agricoles et viticoles, tout en développant les relations avec les OPA.

Les formations agricoles développées par l'UNECA, que préside notre confrère Bernard NONCIAUX et dispensées par l'IRF Bourgogne Franche-Comté connaissent une très bonne fréquentation et sont un excellent support pour compléter les compétences nécessaires sur ce secteur spécifique.

Les confrères qui souhaiteraient adhérer à l'ARECA peuvent demander à rejoindre l'association en se rapprochant du secrétariat du Conseil régional de l'Ordre.

L'ARECA de Bourgogne - Franche-Comté est également un relais des actions de la Commission agricole du Conseil régional et un vecteur de communication auprès de l'environnement extérieur.

Domaine Associatif	
Délégué	Claude PETREMANT
Assisté de	Bernard THIESSON

Cette Commission s'appuie sur les travaux réalisés par la Commission nationale du Conseil supérieur auxquels ses représentants participent.

Depuis la dernière Assemblée Générale, nous avons organisé trois Rencontres d'Experts sur le thème « Associations : tout ce que vous devez savoir pour bien gérer », le 15 mars 2010 à Auxerre, le 16 mars 2010 à Chalon sur Saône, le 29 mars 2010 à Belfort.

Nous avons ainsi réuni 650 participants, principalement des dirigeants d'association, en mettant clairement en avant l'utilité d'avoir recours à un expert-comptable dans ce type de structure.

Création-Reprise d'Entreprises	
Délégués	Patricia BLIN et Stéphane BOUCHETARD
Assistés de	Gérard HENRIOT

La création d'entreprise est toujours un domaine où l'Ordre régional s'investit afin de capitaliser sur l'importance pour les porteurs de projets d'avoir recours à un expert-comptable. Cette présence dans la durée est un gage de pérennité.

Le concours CRE'ACC 2010 dont le jury se réunira le 15 septembre 2010 nous a permis d'identifier 12 candidatures, ce qui marque une progression par rapport aux années précédentes.

Un Speed Dating Création d'Entreprises a été organisé au collège Jean Vilar de Chalon sur Saône le 26 mai 2010. Il a réuni une quarantaine de créateurs. Il s'agissait du troisième Speed Dating Création d'Entreprises organisé par l'Ordre régional. Comme les deux précédentes, cette édition fut un succès avec un taux de satisfaction mesuré auprès les participants de 100 %. Des professionnels et des partenaires sont associés à ces opérations, ce qui permet d'apporter un conseil aux créateurs présents.

En partenariat avec les Chambres Professionnelles, nous souhaitons mettre en place une présence soutenue de notre profession sur les salons professionnels qui jouissent d'un positionnement départemental ou régional fort.

Le Conseil régional et ses membres agissent également toujours activement dans les diverses structures et Institutions en relation avec la création, la transmission (APH, Bourgogne et Franche-Comté Entreprendre, Cré-Initiative, Ecole du Créateur...). Le renouvellement de la convention avec l'APH 21 a été signé lors du salon Entreprissimo en présence du Président du Conseil régional de Bourgogne, François PATRIAT et a bénéficié d'une couverture médiatique toute particulière.

Enfin, nous tenons à remercier tous les professionnels qui se sont associés aux actions initiées par l'Ordre régional que ce soit lors de conférences, de tables rondes, de formations ou de salons.

Club Conseil Patrimonial	
Délégué	Thierry LEMARQUIS
Assisté de	Didier SCALABRINO

Suite au recensement fait lors du Congrès du 2 Juillet 2010 à Lons le Saunier, nous avons décidé de lancer un Club régional de Gestion de Patrimoine. Les premiers résultats sont tout à fait encourageants.

L'objectif de ce club est de réunir les personnes intéressées par la matière, afin de développer leurs connaissances mais aussi des réflexions et des outils permettant de faciliter les missions dans le cadre de la gestion de patrimoine. Les échanges et partages d'expérience contribuent à la richesse des travaux de la Commission.

La réunion de lancement du club Conseil Patrimonial le 11 décembre 2009 a été l'occasion de définir à la fois la formule souhaitée par les participants et le programme de l'année 2010.

Les apports techniques sont assurés par les trois partenaires qui se sont engagés pour l'année sur des séquences de 2 à 3 heures : Expert et Finance, Aviva et Ageo Patrimoine, une large place étant laissée aux échanges.

Le nombre de participants sur cette première année a conduit à privilégier un lieu de réunion central, Beaune, et un format de réunion sur la matinée avec les derniers échanges autour d'un buffet-déjeuner.

Cette formule a fait ses preuves lors des 3 réunions déjà tenues depuis janvier avec plus de 20 inscrits à chaque réunion. Aujourd'hui, ce sont 34 Experts-Comptables qui ont adhéré à ce Club.

Les thèmes choisis ont porté sur la méthodologie et l'organisation des missions, sur le patrimoine professionnel, en particulier avant sa cession, puis sur des thèmes relevant de la sphère personnelle du dirigeant :

- le 28 janvier 2010 : « Organisation des cabinets- Outils de sensibilisation/collecte ou identification des besoins – Focus sur disposition loi de finances concernant le patrimoine » – Partenaire animateur : Expert et Finance et AGEO Patrimoine,
- le 29 avril 2010 : « La transmission du patrimoine » – Partenaire animateur : Expert et Finance,
- le 24 juin 2010 : « Assurance-vie, patrimoine et transmission » – Partenaire animateur : Aviva.

Les prochaines réunions auront lieu :

- le 4 novembre 2010 : « Comment mettre en œuvre la cession temporaire d'usufruit sur l'immobilier professionnel » – Partenaire animateur : Expert et finance,
- 16 décembre 2010 : Thème à définir par les participants.

Lors de ces 2 prochaines rencontres, le calendrier des quatre ou cinq réunions de 2011 et les sujets souhaités seront arrêtés par les participants.

Les consœurs et les confrères qui le souhaiteraient peuvent rejoindre le Club ou participer à chacune de ses réunions. Pour toute information, contacter le Conseil régional (03.80.59.65.20).

Développement Durable

Déléguée	Patricia BLIN
Assistée de	Didier SCALABRINO

Ce secteur devrait être une source non négligeable de missions nouvelles.

Votre Conseil régional a décidé de s'engager dans cette voie. Il s'appuie sur les travaux en la matière du Conseil supérieur mais également ses propres actions.

Nous en reparlerons longuement lors de notre Congrès régional du 10 septembre 2010 à Saulieu puisque le thème en sera « Economie, Ecologie ...la profession se met au vert ! » avec des ateliers et des stands spécifiques sans oublier la conférence de Claude ALLEGRE « L'écologie moteur de la croissance : utopie ou réalité ? ».

Relations Internationales

Délégué	Pierre BURNEL
Assisté de	Thierry LEMARQUIS

Cette Commission s'appuie sur les travaux réalisés par la Commission nationale du Conseil supérieur auxquels ses représentants sont conviés.

COMITE SOCIAL

Délégués

Laurent FOURNIER (Bourgogne)
Gérard HENRIOT (Franche-Comté)



Le Comité Social s'efforce de proposer aux confrères du ressort ordinal des réunions d'information en rapport avec des sujets d'actualité. Pour attirer le plus grand nombre de participants, ces conférences se tiennent le même jour à Dijon et à Besançon. Depuis notre dernier Congrès régional, nous avons organisé :

- le 22 octobre 2009 : « Le cumul emploi retraite : ce qu'il faut retenir : maintenir les seniors en activité c'est possible », animé par Stéphane MARIE d'AG2R La Mondiale,
- les 20 avril 2010 et 22 avril 2009 à Nevers et Auxerre : « La retraite : ce qui va changer », animé par Linda MAZRI, Sylvie SOLAR, Evelyne LESAGE, Alexandre GEORGE du Groupe Mornay,
- le 19 mai 2010 : « La mise à disposition de personnel », animé par Bruno DENKIEWICZ Avocat au cabinet Barthélémy,
- le 18 juin 2010 : « Comment optimiser la rémunération du chef d'entreprise ? », animé par Alain PIRON, Directeur de Generali.

Pour **adhérer au Comité Social**, contacter Emmanuelle POULAIN au Conseil supérieur ↗
Tél. 01 44 15 60 91 – epoulain@cs.experts-comptables.org

CLUB FISCAL

Délégués

Patricia BLIN
Guy MENOILLARD



L'activité du Club Fiscal est centrée sur l'organisation de conférences :

- le 6 octobre 2009 à Dijon : « La holding : un outil d'optimisation astucieux ... Quand on sait s'en servir », animée par Hervé KRUGER et Patrick MORGENSTERN, Experts-Comptables,
- le 1^{er} juillet 2010 à Dole : « Réforme de la TVA immobilière », animée par Tania FOURNAISE, Expert-Comptable, Vice-Présidente du Club Fiscal,

Les prochaines réunions sont les suivantes :

- le 13 septembre 2010 à Dole : « La nouvelle contribution économique territoriale : modalités pratiques », animée par Danielle DEPAEPE et Ghislaine WERBROUK,
- le 2 décembre 2010 à Dole : « Immobilier d'entreprise et démembrement de propriété », animée par Philippe REIGNE et Jean-François PESTUREAU.

Pour **adhérer au Club Fiscal**, contacter Nadine BISSON au Conseil supérieur ↗
Tél. 01 44 15 60 73 – nbisson@cs.experts-comptables.org

Délégués

Laurent FOURNIER
Claude ORSSAUD

Les Clubs Services se veulent des lieux d'échanges pour les confrères et leurs collaborateurs qui souhaitent développer leur expertise dans un domaine particulier pour mieux en comprendre les problématiques et les enjeux face aux évolutions constantes de la législation.

Adhérer aux différents Clubs Services de Conseil régional est une opportunité pour actualiser vos connaissances et, par là même, renforcer vos compétences au profit de vos clients.